

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 12 décembre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du jeudi 6 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

#### **PREAMBULE**

M. le Maire procède à l'appel nominal.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, M. Lahcène CHERFA, Mme Patricia MARTIGNE, M. Adrien MARGUERITTE, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Alain GIRARD, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, Mme Aline FLORETTE, Mme Pascale RAFFALLI (*à partir du point N°6*), Mme Nathalie CATZARAS (*à partir du point N°6*), M. Jean FABRE, M. Mathieu BETRANCOURT, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Jocelyne GARRIC (*à partir du point N°7*), M. Philippe CAMO, Mme Sylvie DAENINCK, M. Steevy GUSTAVE.

#### **ONT DONNE POUVOIR :**

Mme Natacha LALANNE à M. Nicolas MÉARY  
M. Christian DEVLEESCHAUWER à Mme Christiane LECOUSTEY  
M. Clément MARGUERITTE à M. Didier JOUIN  
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à Mme Cécile BESNARD  
Mme Amélie COINCE à M. Francis BONDOUX  
Mme Nathalie LEMAGNE à Mme Isabelle PERDEREAU  
Mme Mauricette VIANA à Mme Sylvie DAENINCK  
Mme Sandra AFONSO-MACHADO à M. Steevy GUSTAVE  
M. Jean-Luc MONCEL à Mme Jocelyne GARRIC  
Mme Elisabeth PETIT à M. Philippe CAMO

#### **ABSENT :**

M. Emmanuel SADARGUES

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Adrien MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance.

**M. Le Maire** : Avant toute chose, la terreur aux portes du marché de Noël de Strasbourg nous a montré hier soir que rien ne finit jamais, que l'horreur retrouve à chaque fois des soldats, il convient de rester prudents sur les motivations mais c'est sans doute notre République, notre monde qui est visé.

Je voudrais que nous ayons ce soir, avant d'ouvrir nos travaux, l'expression de notre unanimité contre le mal et une pensée pour les victimes, leurs familles, les forces de l'ordre et de secours de Strasbourg. Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

**M. Le Maire** : Permettez-moi également, en ce 12 décembre, d'avoir une pensée pour mon prédécesseur Bernard Decaux qui nous a quittés il y a un an et un jour.

Décisions municipales : n°039, 069, 079/2018

**M. Le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions municipales ?

**Mme PERDEREAU** : Monsieur le Maire, je voudrais avoir des explications concernant l'affaire BERGIA, merci.

**M. Le Maire** : C'est une affaire un peu compliquée où il y a des conteneurs qui sont installés, qui ne sont pas légaux par rapport au PLU. Cela pose un certain nombre de problèmes de bruit, de camions et des semi-remorques. Il y a des marchandises dans ces conteneurs qui ne sont pas forcément légales. La question se pose de savoir s'il n'y a que des marchandises. Il y a des procédures judiciaires en cours notamment organisées par le voisinage auxquelles nous nous associons. Nous soutenons ces démarches-là.

Nous passons à l'ordre du jour.

### **1/ Mutualisation – Approbation de la convention de participation au service commun intercommunal de « Protection des données » entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Brétigny-sur-Orge**

**M. Le Maire** : Afin de se conformer aux obligations figurant dans le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), règlement européen en vigueur depuis le 25 mai 2018 et intégré dans le droit français par une loi du 20 juin 2018, les collectivités publiques sont tenues de désigner un Délégué à la Protection des Données dont les missions sont principalement de :

- mettre en place la démarche d'inventaire des données à caractère personnel de la collectivité,
- prioriser les actions à mener, gérer les risques, organiser les procédures internes (permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits, permettant de mieux sécuriser les données « sensibles » etc...)

Dans ce cadre et en cohérence avec la démarche de mutualisation portée par CDEA au travers de son Schéma de mutualisation des services, la création - au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - d'un

service commun intercommunal de « Protection des données » a été proposée à l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Sa mise en place repose sur des conventions de participation au service commun, approuvées par délibérations concordantes entre chaque commune intéressée et Cœur d'Essonne Agglomération.

Cette convention définit notamment la composition du service commun, les missions, obligations et responsabilités du DPD et règle les modalités et conditions de l'organisation et du fonctionnement du service commun. Sur le plan financier, la convention prévoit un remboursement forfaitaire annuel des frais liés au service, sachant que le coût du service est pris en charge à hauteur de 20% par Cœur d'Essonne et de 80% par les communes, la répartition entre ces dernières se faisant au prorata de leur population. Le montant du remboursement est adressé à chaque commune avant le 15 décembre de l'année N-1.

Pour information, ce montant s'élève à 10 610 € pour l'année 2019 pour la ville de Brétigny-sur-Orge.

La convention est conclue pour une durée indéterminée ; toutefois, chaque partie peut librement décider d'y mettre fin, sous réserve de respecter un préavis de six mois.

Il y avait plusieurs possibilités envisagées : travailler avec une possible mutualisation proposée par le CIG ; nous avons aussi cette démarche au sein de Cœur d'Essonne, c'est ce que nous vous proposons ce soir.

Des remarques ou des questions ? (*Non*)

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 30**

**Adopté à l'unanimité**

## **2/ Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2019**

**Mme BESNARD :** L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Naturellement, les crédits reportés de l'exercice précédent peuvent être mandatés afin de terminer les opérations de l'exercice 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédits en investissement à hauteur de **1 158 000 €** répartis sur les chapitres budgétaires comme indiqué ci-dessous :

✓ Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) :	40 000 €
✓ Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :	370 000 €
✓ Chapitre 23 (immobilisations en cours) :	500 000 €
✓ Chapitre 27 (autres immobilisations financières) :	1 000 €
✓ Opérations (et constituant chapitre budgétaire) :	

201101	Bâtiments scolaires	70 000 €
201102	Bâtiments sportifs	35 000 €
201103	Autres bâtiments	37 000 €
50002	Travaux de chauffage	30 000 €
60007	Travaux de voirie	5 000 €
70001	Environnement	70 000 €

L'article L1612-1 du CGCT expose que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer afin d'autoriser les nouvelles dépenses d'investissement nécessaires et de permettre au Comptable de payer les mandats au cours du premier trimestre 2019, dans l'attente du vote du Budget Primitif.

**M. Le Maire** : Des remarques ou des questions ? (*Non*)

**Abstentions** : 6

**Votes Contre** :

**Votes Pour** : 24

**Adopté à l'unanimité**

### **3/ Adhésion à la Centrale d'achat SIPP'n'CO**

**Mme BESNARD** : L'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (ci-après, « l'Ordonnance ») prévoit qu'une collectivité peut recourir à une centrale d'achat pour la réalisation de ses travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services.

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

L'intérêt d'adhérer à cette centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :

- Un intérêt économique, du fait de la massification des achats et partant des économies d'échelle réalisées. En d'autres termes, l'objectif de la Centrale consistera à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
- Un intérêt juridique et administratif dès lors que les acheteurs qui recourent à cette centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*.

L'article 7 des statuts du SIPP n° 2015-899 prévoit que ce dernier « peut aussi être centrale d'achat au profit de ses adhérents ainsi que des autres acheteurs d'Ile-de-France dans les conditions prévues par l'ordonnance précitée n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou tout texte subséquent

la complétant ou s'y substituant, pour toute catégorie d'achat centralisé ou auxiliaire se rattachant aux activités et missions du Syndicat. ».

Dans ce contexte, le SIPPAREC et ses adhérents ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant aux domaines d'activités des compétences du syndicat.

En conséquence, et en application de la délibération du comité du SIPPAREC n° 2017-06-48 du 22 juin 2017, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO ». Elle interviendra sous forme d'intermédiation contractuelle au terme de laquelle la centrale d'achat passera des marchés publics ou des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à des acheteurs, agissant ainsi en qualité de mandataire, et fournira une assistance à la passation des marchés publics.

La convention d'adhésion en précise les modalités d'adhésion.

Les missions de « SIPP'n'CO » sont les suivantes :

- Accompagnement de l'Adhérent dans le recensement de ses besoins ;
- Recueil des besoins de l'Adhérent dans le cadre de l'objet prévu à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention et centralisation de l'ensemble des besoins des Adhérents en vue de la passation d'une ou de plusieurs consultations de marchés publics ou d'accords-cadres mutualisés ;
- Réalisation de l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics applicables à ses propres achats, y compris jusqu'à la signature et la notification du ou des marchés, ou du ou des marchés subséquents lorsqu'un accord-cadre a été préalablement passé par SIPP'n'CO ;
- Réunion de la commission d'appel d'offres du SIPPAREC, qui sera également celle de SIPP'n'CO, dans le cadre des procédures formalisées ;
- Information de l'Adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte par courrier électronique (transmis par SIPP'n'CO à l'interlocuteur qui lui aura été désigné par l'Adhérent) ;
- Transmission à l'Adhérent de la copie du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus pour son compte afin de lui permettre d'en assurer la pleine exécution ;
- Accomplissement, dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque Adhérent, d'une mission d'interface (ou d'intermédiation) entre l'Adhérent et le(s) opérateur(s) économique(s), ceci afin de favoriser la bonne exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ;
- Réalisation, dans le cadre du mandat qui lui est confié par chaque Adhérent, de toutes les modifications nécessaires à la bonne exécution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Par ailleurs, conformément à l'article 26-III de l'Ordonnance, la Centrale d'achat pourra, à la demande spécifique de certains Adhérents, se voir confier des activités d'achat auxiliaires qui consistent à fournir une assistance à la passation des marchés publics, notamment sous les formes suivantes :

- Mise à disposition des infrastructures techniques pour permettre à ses adhérents de conclure des marchés publics ;
- Fourniture d'une assistance individualisée de sourcing, rédaction d'une note de cadrage pour la détermination des besoins, conseil et accompagnement sur le déroulement et/ou la conception des procédures de passation des marchés publics ;
- Préparation et gestion des procédures de passation au nom de l'Adhérent et pour son compte.
- La ville est intéressée par les lots téléphonie fixe et mobile, l'accès à internet pour les infrastructures (écoles, bâtiments administratifs) et le matériel informatique des écoles.

**M. Le Maire** : Des remarques ou des questions ? (*Non*)

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 30**

**Adopté à l'unanimité**

#### **4/ Renouvellement adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

**Mme BESNARD** : La collectivité renouvelle son assurance des risques statutaires, pour les agents affiliés au CNRACL (fonctionnaires).

La collectivité a décidé de se joindre à la procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la Région Ile de France (CIG). Le 28 juin 2018, le CIG a signé le marché public avec le groupement composé de SOFAXIS (courtier gestionnaire) et CNP (porteur du risque).

Le CIG a transmis un rapport d'analyse pour la ville de Bretigny-sur-Orge. La proposition commerciale fait apparaître un taux de prime à 4,10 %, soit un montant de cotisation annuel estimé à 309 667 euros, garanti deux ans.

Le taux de prime était de 5,77 % en 2016 ; la baisse de cotisation serait donc d'environ 126 000 euros. La baisse de cotisation s'explique notamment par une baisse réelle de l'absentéisme suite aux accidents de travail.

Ce taux global comprend :

<b>Risques</b>	<b>Franchise</b>	<b>taux de prime</b>
Décès	sans franchise	0,15%
Accident du Travail	franchise de 0 jour fixe	1,29%
Longue maladie/Longue durée	franchise de 0 jour fixe	2%
Maternité/Adoption	franchise de 0 jour fixe	0,66%

Les frais de gestion du CIG s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale des agents assurés.

La collectivité s'engage pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, avec la possibilité de résilier son adhésion en observant un préavis de six mois.

Il y a tout un travail de prévention qui a été mené par le service des Ressources Humaines et les services municipaux pour réduire le nombre d'accidents du travail dans la collectivité, ce qui explique cette économie. Le coût en 2018 était de 435.000 €, les indemnités obtenues par cette assurance se sont élevées en 2018 à 247.000 €, il vous est proposé d'adhérer à ce groupement pour renouveler le contrat groupe.

**Mme PERDEREAU** : Je suis ravie de voir ce constat parce qu'à l'époque où j'avais cette délégation du personnel, jusqu'en 2017, nous avons fait un gros travail sur la formation et la prévention des accidents du travail au sein du personnel. Je vois que ça a été assez efficace, ce qui a en plus permis de faire baisser ce taux, je voulais juste le dire. Merci.

**M. Le Maire** : C'est un travail au long cours pour toujours chercher à améliorer les choses.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 30**

**Adopté à l'unanimité :**

## **5/ Adhésion à la convention de participation Prévoyance**

**Mme BESNARD** : La collectivité participe à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. A ce titre, le Conseil municipal du 11/10/2018 a décidé d'accorder sa participation financière pour le risque Santé et pour le risque Prévoyance.

Le risque Prévoyance apporte aux agents des garanties dans le cas d'une incapacité de travail, d'une invalidité ou d'un décès.

130 agents adhérent bénéficient actuellement d'une couverture prévoyance par le biais de la convention de participation. Cette convention prendra fin le 31/12/2018. Ces derniers ne seront donc plus couverts à compter de cette date. Afin de maintenir leurs garanties, l'adhésion à la convention de participation du CIG et l'adhésion des agents au contrat collectif d'assurance risque prévoyance doit donc intervenir avant le 1er janvier 2019.

La collectivité a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la Région Ile de France (CIG). Le CIG a souscrit une Convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV, à date d'effet du 01/01/2019 et pour une durée de 6 ans. La MNT est l'assureur principal et le gestionnaire, la MGEN est Co-assureur et co-distributeur et Harmonie Mutuelle est co-distributeur. (Description en pièce jointe) Le contrat d'assurance collectif a été négocié, par le CIG, pour le compte des collectivités qui lui ont donné mandat, afin qu'elles proposent cette protection sociale complémentaire à leurs agents.

La présente convention d'adhésion (pièce jointe) a pour objet de permettre aux agents de la Collectivité de souscrire un contrat garantissant le risque « prévoyance », auprès de l'opérateur et de bénéficier de la participation financière de la collectivité à ce contrat au 1er janvier 2019. L'adhésion de la ville prend fin à l'issue de la convention de participation du CIG, soit au 31 décembre 2024 au plus tard.

La dépense pour 2019 s'élèverait à 5.000 € pour l'adhésion et pour rappel, la participation de la Ville s'élève à 3,50 € pour les agents de catégorie C, 2,50 € pour les agents de catégorie B, et 1,50 € pour les agents de catégorie A.

**M. Le Maire** : Merci beaucoup, cette délibération est aussi très importante pour l'accompagnement des agents, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? *(Non)*

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 30**

**Adopté à l'unanimité**

## **6/ Garantie d'emprunt de 2 321 798 € pour l'isolation par l'extérieur de 220 logements sur la résidence La Fontaine (VILOGIA)**

**Mme FLORETTE** : Dans le cadre du projet d'isolation par l'extérieur de 220 logements sur la résidence La Fontaine, VILOGIA a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 527 289 € contracté en mars 2018. Ce prêt a bénéficié d'une garantie accordée par le conseil municipal en avril 2018 (délibération n°2018046).

Pour mener à bien ces travaux de réhabilitation thermique, VILOGIA sollicite de nouveau la garantie communale pour un prêt complémentaire de 2 321 798 € composé de 2 lignes.

### **Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt n°89544** : 2 321 798,00 €
  - o **Ligne n°1** : 527 289,00 € (PAM éco-prêt)
  - o **Ligne n°2** : 1 794 509,00 € (PAM taux fixe complémentaire)
- **Durée du prêt** : 25 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index et marge fixe sur index** : Livret A et – 0,25 % (ligne n°1)
- **Taux fixe** : 1,88 € (ligne n°2)
- **Quotité garantie** : 100 %

### **Les conditions de garantie prévues au contrat sont les suivantes :**

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

En contrepartie de la garantie, VILOGIA propose 6 logements en réservation et accorde une promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang (convention déjà signée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> garantie accordée de 527 289 €).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.



**M. Le Maire** : Un élément complémentaire : vous nous interrogez lors de notre dernière séance sur le montant des emprunts garantis, on a préparé des tableaux de chiffres, je peux vous les indiquer. Je demanderai aussi qu'on distribue à tous les membres du conseil l'état des emprunts garantis.

Nous étions en termes de capital restant dû au 31.12.2017 à 99 M€. Nous avons été conduits, au courant de l'année 2018 à garantir 24,5 M€ pour les opérations Essonne Habitat, Bois de Vétille, Jean Mermoz et Vilogia ; et en fonction du vote de ce soir, nous avons potentiellement 2,321 M€ pour la délibération qui vient d'être présentée, et dans un instant on vous présentera la délibération suivante pour un montant de 5,9 M€. Voilà l'état des lieux intégral des montants d'emprunts garantis.

Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ?

**M. CAMO** : Une question toute simple : je n'ai pas souvenir qu'on ait voté par deux fois une garantie d'emprunt pour une réhabilitation de programme, soit, ce qui veut dire qu'il semble y avoir une difficulté pour mener à bien cette réhabilitation qui est, pour ce que j'en connais, apparemment menée de bonne façon. Deuxièmement, six réservations me semblent faibles quand on garantit deux fois les emprunts en moins de deux ans à une hauteur de 5 M€ environ. Est-ce qu'il y a une négociation possible pour avoir un peu plus en logements attribution Mairie ? C'est bien ce qui est conclu. D'autant plus que nous n'avons pas à ma connaissance de logements attribuables par nos services. Donc je pense que le niveau de réservations à mon sens est trop bas.

**Mme FLORETTE** : Je n'ai pas les chiffres exacts en tête mais effectivement, sur La Fontaine, on a très largement dépassé le quota de 20 %, le quota légal de garantie, donc pas de souci là-dessus.

6 logements en réservation, c'était 6 logements supplémentaires, on a atteint le quota.

**M. Le Maire** : Il y a d'abord une part des garanties d'emprunts pour pouvoir maintenir le nombre de logements à réserver, comme c'est la règle, et donc le point important est que nous sommes au-dessus de ce que nous devrions normalement avoir dans le cadre de la loi avec la garantie d'emprunts apportée par la commune.

**M. CAMO** : La question posée est en fait : êtes-vous informés si cette réhabilitation aura un impact sur les loyers des résidents ? En ces temps de pouvoir d'achat dont on discute beaucoup, ce serait un budget encore supplémentaire pour les familles, je n'arrive pas à avoir de précisions, vous pouvez peut-être y répondre.

**Mme FLORETTE** : Pour ce qui est du montant global que l'on a garanti auprès de Vilogia, ce serait le plus important. On s'est assuré en mettant en place une affectation de garantie hypothécaire pour nous sécuriser aussi.

Pour le coût des loyers, normalement ça ne devrait pas trop les impacter, on pourra vous faire suivre le montant des loyers après travaux.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **7/ Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de la résidence La Marinière comprenant 200 logements (EFIDIS)**

**Mme FLORETTE :** Dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence La Marinière comprenant 200 logements, EFIDIS a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt, constitué de deux lignes, qui ne pourra être contracté qu'à la condition que la commune octroie sa garantie.

### **Les caractéristiques des deux lignes du prêt sont les suivantes :**

- **Objet du prêt :** Réhabilitation de la résidence La Marinière située 20 rue Albert Camus, comprenant 200 logements.
- **Montant du prêt :** 5 931 751,00 €
  - o ligne n°1 Eco-prêt : .....2 824 000,00 €
  - o ligne n°2 PAM : ..... 3 107 751,00 €
- **Durée du prêt :** 25 ans
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Taux d'intérêt :** 0,50 % (ligne n°1) et 1,35 % (ligne n°2)
- **Quotité garantie :** 100 %

### **Les conditions de garantie prévues au contrat sont les suivantes :**

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

En contrepartie de la garantie de cet emprunt, EFIDIS propose 43 logements en réservation. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.

**M. CAMO :** Même question : est-ce qu'il y aura un impact qu'on peut évaluer ou dit par la société pour les locataires ?

**Mme FLORETTE :** Même réponse, normalement ça ne les impacte pas mais on vous fera suivre les loyers sortants.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

## **8/ Traité de concession des marchés publics d'approvisionnement – Exercice 2017**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

**M. Le Maire :** C'est régulièrement assez compliqué avec Les Fils de Madame Géraud pour avoir un rapport d'activité, le rapport ne nous a pas été transmis, on a juste eu un rapport de synthèse, donc je souhaite que nous repoussions la délibération jusqu'à ce que vous ayez eu le rapport. La version que nous avons eue était annotée par les Fils de Madame Géraud, avec des éléments un peu bizarres, on vous fera passer le rapport pour qu'il puisse y avoir un donné acte.

### **9/ Avis du Conseil Municipal : demande de dérogation au repos dominical du magasin Décathlon**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

**M. Le Maire :** Elle est reportée aussi mais pour une raison totalement différente : cette dérogation n'était pas pour qu'ils puissent ouvrir le magasin, c'était pour des travaux d'inventaire le dimanche et donc cette dérogation est accordée par le Préfet après avis de la commune mais la commune se prononce après avoir obtenu un certain nombre d'avis et notamment l'avis du Comité Technique, donc des représentants du personnel de Décathlon. Il se trouve que cet avis du Comité Technique aurait dû avoir lieu avant notre conseil, mais en définitive ils n'ont pas passé ce point, ils ne l'ont pas étudié, et donc comme le Comité Technique n'a pas rendu son avis sur le sujet, je retire la délibération et nous donnerons notre propre avis une fois que nous aurons vu l'avis du Comité Technique.

### **10/ EFFIA : Présentation du rapport annuel concernant le contrat de délégation de service public par affermage du Parc de Stationnement Régional – Exercice 2017**

**M. MARGUERITTE :** Le 27 septembre 2015, la commune a confié une délégation de service public à la société EFFIA d'une durée de 7 ans pour l'exploitation de son Parc de Stationnement Régional (PSR),

#### **Descriptif :**

Ce parc compte 484 places, dont 17 PMR (Personnes à mobilité réduite), réparties sur 6 niveaux.

Le PSR fonctionne sans interruption. Une présence humaine est assurée de 6 h 30 à 20 h 30 du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

#### **Missions assurées par l'exploitation :**

- Exploitation et gestion,
- Nettoyage et maintien du fonctionnement,
- Accueil, information et promotion du service,
- Contrôle, surveillance et intervention,
- Gestion administrative et financière.

#### **Tarifs :**

La première heure est gratuite puis les tarifs sont calculés au quart d'heure :

- de 0,30 € (pour 1h15) à 5,40 € pour 12h

Des forfaits et abonnements sont également proposés aux utilisateurs.

### Fréquentation :

#### 1. La fréquentation horaire

Le nombre de paiement constaté sur le parc est en légère baisse en 2017, ainsi l'écart entre 2016 et 2017 est à peu près stable - 0,75 % (Nombre d'entrées sur 2016 : 21 532, sur 2017 : 21 370).

#### 2. La fréquentation des abonnés

La clientèle de ce parking est essentiellement constituée d'abonnés non résidents et résidents. En 2017, la moyenne est de 440 clients abonnés contre 403 en moyenne sur 2016, soit une augmentation de +9,13 %. La durée moyenne de stationnement est comprise entre 9 et 12 heures.

La provenance des abonnés :

En 2016	En 2017
51 % de Brétigny-sur-Orge	49 % de Brétigny-sur-Orge
10 % de Bondoufle	10 % de Bondoufle
10 % de Plessis-Pâté	9 % de Plessis-Pâté
5 % d'Arpajon	5 % d'Arpajon
5 % de Leuville-sur-Orge	7 % de Leuville-sur-Orge
3 % de Linas	3 % de Linas
4 % de Vert-le-Grand	4 % de Vert-le-Grand
12 % d'autres communes	13 % d'autres communes

### Recettes :

En €	2016	2017	Différence en %
Horaires	76 184,27	73 424,00	-3,6 %
Abonnés	147 603,95	160 256,00	+8,6 %
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES HT</b>	<b>223 788,22</b>	<b>233 680,00</b>	<b>+4,42 %</b>

Le chiffre d'affaire progresse de 4,4 % par rapport à 2016.

### Travaux réalisés d'amélioration sur 2017 :

- ✓ Mise aux normes de l'ascenseur du 1<sup>er</sup> au 16 février.
- ✓ Pour renforcer la sécurité du parking, notamment au niveau des accès, 3 caméras ont été installées.
- ✓ Remplacement de l'afficheur « LIBRE/COMPLET » à l'entrée du parc.
- ✓ Remplacement des luminaires des bureaux d'accueil et du responsable par des appareils blocs leds.

### Les incidents de fonctionnement

Sur 2017 le nombre de pannes sur le matériel de péage, remplacé en 2016, est en baisse par rapport à l'année précédente, après la période de réglage.

En effet 16 pannes ont été constatées contre 20 en 2016.

Effia a déposé 5 plaintes sur cette année :

- 2 pour vandalisme sur 4 extincteurs,
- 3 pour vandalisme sur les barrières d'entrée ou sortie.

Les clients ont fait part :

- 1 de vol de son véhicule au niveau 0, (dépôt de plainte)
- 1 pour une effraction de son véhicule.

### **Services proposés à la clientèle :**

Plateforme informative et commerciale centralisée comportant

- ✓ Les informations pratiques (horaires, accès, services, ...)
- ✓ Estimation des coûts de stationnement,
- ✓ Souscription et facturation des abonnements,
- ✓ Centralisation et suivi des réclamations.

Actions commerciales réalisées sur 2017 :

- ✓ Promotion des forfaits 7 jours pendant les vacances scolaires,
- ✓ Promotion des forfaits 7 jours et 14 jours pendant les vacances d'été,

### **Réclamations clients :**

- 1 sur la tarification,
- 12 sur les oublis de badges suite à la mise en marche du lecteur piétons,
- 5 sur le dysfonctionnement du matériel,
- 2 sur la sécurité du parc.

**M. CAMO** : Le rapport de synthèse parle de lui-même mais il y a toujours un problème de fréquentation dans ce parking, donc je ne sais pas où ça en est exactement avec le gestionnaire mais si j'ai bien tout compris, l'occupation n'est pas à 100 % des places de cette structure. Est-ce qu'il y a une évolution ?

On a la répartition par ville mais il est d'après ce qu'on dit à moitié plein ou à moitié vide selon qu'on a une vision différente. Cela fait des années que c'est comme ça, est-ce qu'il y a une évolution tangible ? Est-ce qu'on va vers une évolution, est-ce qu'il y a une réflexion autour ? Est-ce que Effia lui-même a une proposition pour que ce parking soit en complète utilisation ou proche en tout cas ? C'est cela qu'il faut essayer de savoir, mais apparemment ce n'est pas précisé dans le rapport annuel

**M. Le Maire** : Je crois que les chiffres ne vous donnent pas raison sur le diagnostic, je vais laisser Adrien Margueritte donner quelques précisions sur l'état actuel d'occupation, à la fois pour 2017 mais aussi pour les premiers mois de 2018, et je donnerai des éléments complémentaires.

**M. MARGUERITTE** : Je rappelle les chiffres qui sont en première page, en point 2, sur la fréquentation des abonnés : on avait 440 clients abonnés en 2017 contre 430 en 2016, pour rappel pour l'exercice 2014 ce chiffre était de 389, on a donc bien une augmentation continue depuis au moins 2014, et les chiffres 2018 que nous évoquerons plus dans le détail dans un an confirment cette tendance de manière très forte puisqu'il y a quinze jours nous avons 473 abonnés pour 484 places ; donc une tendance qui se confirme d'année en année au moins depuis 2015.

**M. Le Maire** : Nous sommes sur un point où le taux d'occupation du parking augmente fortement. Maintenant, nous sommes sur une liste d'attente pour pouvoir s'abonner, et un des éléments qui a conduit à cela, c'est le tarif spécial pour les Brétignolais que nous avons

mis en place qui permettait d'inciter le plus grand nombre de Brétignolais à venir se garer au PSR plutôt que dans les rues adjacentes de la gare.

D'autres remarques ?

**M. CAMO** : Si je fais une mauvaise interprétation, il faut m'excuser et s'il y a progression, tant mieux, maintenant « abonnés » ne veut pas dire occupation tangible et mesurable ; on peut être abonné sans y être garé, donc ça pose aussi toute une série de problèmes autour. Si les chiffres que vous donnez sont vérifiés, tant mieux, aucun problème, mais je trouve que les chiffres que l'on a de Effia sont un peu légers.

**M. Le Maire** : Je ne suis pas un spécialiste de la gestion des parkings mais pour que le parking puisse fonctionner, il faut qu'il y ait toujours un volant de places disponibles, c'est un peu comme dans les avions, on sait que parfois il y a une surréservation, alors il n'en faut pas trop non plus sinon, les gens ne trouvent pas de place, ce qui fait que Effia en tant que gestionnaire dit : on ne peut pas prendre davantage d'abonnés au risque d'être trop souvent dans une situation de saturation et ne pas pouvoir satisfaire les abonnés actuels. Donc on ne peut pas aller tellement plus loin là-dessus par rapport à l'occupation pour que le système ne se grippe pas.

**Mme GARRIC** : Je suppose que le surbooking dans ce cas-là n'est pas très autorisé car si l'on a sa carte d'abonnement et si, quand on arrive, il n'y a pas de place, ça pose un problème.

Mais en dehors de cela, je pense que c'est aussi la conséquence de la verbalisation autour de la gare qui y fait, il y a eu beaucoup de verbalisation.

**M. Le Maire** : Effectivement, c'était un choix complètement assumé au moment où nous avons créé ce tarif préférentiel pour les Brétignolais, on a dit qu'il fallait un respect des règles de stationnement autour de la gare, je rappelle qu'il y avait, et c'était le cas depuis 2014, un certain nombre de riverains qui se plaignaient parfois de ne pas pouvoir sortir de chez eux car il y avait des stationnements sauvages, et donc il y avait ce double mouvement : à la fois proposer un tarif préférentiel pour les Brétignolais, pour faciliter les abonnements, et aussi demander à la police municipale de faire son travail de verbalisation parce que nous avons des règles de vie collective à faire respecter.

Pas d'autres interventions ? On prend acte de ce rapport.

**Le Conseil prend acte à l'unanimité.**

## **11/ Présentation du Compte Rendu Annuel d'Activité de Concession pour la fourniture et distribution d'électricité – Exercice 2017**

**M. CHERFA** : Un Arrêté Préfectoral en date du 8 décembre 2010 a entériné le retrait de notre ville du SIRM. En se retirant du SIRM, notre ville a repris directement l'application du contrat de concession avec EDF comme prévu par l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le 5 juillet 2012, un nouveau traité de concession pour l'électricité définissant les engagements de chacun en la matière était signé entre ERDF, EDF et la commune.

L'exercice du service public de l'électricité dans le cadre du cahier des charges de concession recouvre deux missions complémentaires dévolues par la loi conjointement à ERDF et EDF. Le 9 décembre 2015, la ville a adhéré au SMOYS (Syndicat Mixte Orge – Yvette – Seine) qui exercera en lieu et place des communes membres, les compétences en matière d'organisation et de fonctionnement du service public sur la distribution d'électricité et de gaz. Ce Syndicat aidera la commune pour la réalisation de l'enfouissement, par l'intermédiaire de subventions.

Nous sommes toujours en attente de l'arrêté préfectoral entérinant ce transfert de compétence.

ERDF nous a donc remis le Compte Rendu Annuel d'Activité pour l'année 2017.

## 1. Distribution publique d'électricité

Total des clients de la concession	Concession		
	2016	2017	%
Nombre de clients	12 214	<b>12 527</b>	2,6 %
Énergie acheminée ( <i>en MWh</i> )	127 277	<b>123 162</b>	-3,2%
Recettes d'acheminement ( <i>en k€</i> )	4 568	<b>4 539</b>	0,6%

Installations de production à fin 2017	Concession	
	Nombre	Puissance délivrée*
<b>Total</b>	<b>40</b>	273
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	<b>40</b>	273
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	<b>0</b>	0
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	<b>0</b>	0

\* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en BT et en kW pour ceux raccordés en HTA

## Le réseau de distribution publique d'électricité

### Chiffres clés

<b>1</b>	<b>0</b> postes-sources
<b>2</b>	<b>40</b> installations de production
<b>3</b>	<b>68</b> km de réseau Moyenne Tension HTA
<b>4</b>	<b>101</b> postes de transformation HTA / BT
<b>5</b>	<b>124</b> km de réseau Basse Tension
<b>6</b>	<b>12 527</b> points de livraison

## **2. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre concession**

### **Les clients de la concession**

<b>Totaux Tarifs Bleu</b>	Concession		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	%
Nombre de clients	9 241	8 990	-2,7 %
Énergie facturée ( <i>en MWh</i> )	49 729	47 718	-4,0 %
Recettes ( <i>en k€</i> )	5 055	4 933	-2,4 %

### **La qualité de service**

89 % Des clients Particuliers se déclarent satisfaits d'EDF en 2017

### **Les dispositifs d'aide aux clients en difficulté**

<b>Accompagnement Energie (<i>en nombre</i>)</b>	Concession		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	%
Concession	350	<b>447</b>	27,7 %

<b>Participation EDF au FSL (<i>en €</i>)</b> <i>(Fonds de Solidarité pour le Logement)</i>	Concession		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	%
Département	230 000	230 000	0,0%

## **3. Les ouvrages mis en service en 2016**

<b>Canalisations HTA mises en service (<i>en m</i>)</b>	Concession	
	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Souterrain	2 686	<b>4 453</b>
Torsadé	0	<b>0</b>
Aérien nu	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	2 686	<b>4 453</b>
Dont pour information		
Extension	534	<b>1 302</b>
Renouvellement <sup>1</sup>	2 152	<b>3 151</b>



Renforcement	0	0
--------------	---	---

Canalisations BT mises en service (en m)	Concession	
	2016	2017
Souterrain	2 480	1 827
Torsadé	0	177
Aérien nu	0	0
<b>Total</b>	2 480	2 004
Dont pour information		
Extension	75	1 456
Renouvellement	2 405	371
Renforcement	0	177

#### 4. Des travaux respectueux de l'environnement

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Haute et Basse Tension)	Concession	
	2016	2017
En agglomération	100 %	97 %
Hors agglomération		
En zone classée		
<b>Total</b>	100 %	97 %

#### 5. L'entretien des lignes HTA et BT

Élagage réalisé sur les réseaux HTA et BT en Essonne	Kms	k€
	HTA	25,79
BT	39,22	228,7
Travaux ponctuels HTA (délierrage, nettoyage d'accès, etc...)		13,9
Travaux ponctuels BT (délierrage, nettoyage d'accès, etc...)		13,6
<b>TOTAL</b>	65,01	386.1

#### 6. Le raccordement des consommateurs

Nombre de raccordements neufs réalisés	Concession
	2017
BT inférieurs ou égaux à 36 kVA	17
BT supérieurs à 36 kVA et inférieurs à 250 kVA	9

HTA	<b>1</b>
-----	----------

## 7. La qualité de l'électricité

### Durée moyenne annuelle de coupure (en min) Concession

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation (en %)</b>
Toutes causes confondues (Critère B Concession)	57	<b>24</b>	-57 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	56	<b>21</b>	-62 %
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0	<b>0</b>	-
Dont incident sur le réseau de distribution publique	52	<b>21</b>	-60 %
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	4	<b>1</b>	-85 %

## 8. Situation globale du réseau au 31/12/2017

<b>Réseau HTA (en km)</b>	Concession		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>%</b>
Réseau souterrain	68	<b>68</b>	-0,7 %
Réseau torsadé	-	<b>0</b>	-
Réseau aérien nu	0	<b>0</b>	0,0 %
Réseau total aérien	0	<b>0</b>	0,0 %
<b>Total réseau HTA</b>	68	<b>68</b>	-0,7 %
<b>Taux d'enfouissement HTA</b>	<b>99,9 %</b>	<b>99,9 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Réseau BT (en m)</b>			
Réseau souterrain	104	<b>105</b>	0,8 %
Réseau torsadé	16	<b>16</b>	-1,0 %
Réseau aérien nu	4	<b>3</b>	-5,4 %
Dont fils nus de faibles sections	0	<b>0</b>	0,0 %
Réseau total aérien	20	<b>19</b>	-1,8 %
<b>Total réseau BT</b>	144	<b>143</b>	0,4 %
<b>Taux d'enfouissement BT</b>	<b>84,3 %</b>	<b>84,6 %</b>	<b>0,4 %</b>
<b>Postes HTA/BT</b>			
	Concession		
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	
Nombre de postes	99	<b>101</b>	<b>2,0 %</b>

## 9. Les investissements du concessionnaire

### Investissements ERDF (en k€) Concession

	2016	2017
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	451	360
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	644	545
2.1 Performance du réseau	615	518
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	29	27
3. Linky	9	9
4. Investissements de logistique (dont immobilier)	3	2
<b>Total (en €)</b>	<b>1 107</b>	<b>916</b>

Montants (en k€)	Concession	2016	2017
<b>Redevance part R1</b>		1,8	1,9

## 10. La valeur des ouvrages concédés au 31/12/2017

Ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA/BT	11 083	6 609	14 973	1 667
Postes HTA/BT et transformateurs	2 097	847	3 008	492
Branchements et comptages	5 758	3 960	6 473	0
Autres biens	166	56	185	5
<b>TOTAL</b>	<b>19 104</b>	<b>11 472</b>	<b>24 639</b>	<b>2 164</b>

## 11. Les éléments financiers d'exploitation

Montants (en k€)	Concession	2016	2017
<b>Total des produits</b>		5 716	5 772
<b>Total des charges</b>		4 436	4 188
<b>Total des produits- total des charges</b>		1 280	1 584
Contribution à l'équilibre Charge supplémentaire		743	1 118
Contribution à l'équilibre Produit supplémentaire		0	0
<b>Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre</b>		<b>537</b>	<b>466</b>

## 12. Les perspectives 2018

- Le CSDPE (Comité du Système de Distribution Publique d'Électricité) a élaboré sa feuille de route en matière d'investissement et une concertation sera engagée sur 2018 pour déterminer le format de remontée des conférences loi NOME portant sur l'organisation du marché de l'électricité.
- Par un arrêt du 9 mars 2018, le Conseil d'État a annulé la délibération de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) définissant les nouveaux Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE 5 HTA/BT). Cette annulation ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> août 2018. Les tarifs actuels sont considérés comme définitifs.
- ENEDIS accentuera ses investissements pour moderniser son réseau et en répondant aux enjeux de la Transition Énergétique.
- EDF accompagne la mise en place du chèque énergie qui succède, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux tarifs sociaux de l'énergie (TPN et TSS)

**M. Le Maire** : Des observations sur ce CRAC ?

**Mme PERDEREAU** : Juste une réflexion concernant les dispositifs d'aide aux clients en difficultés, on a quand même pu remarquer une hausse de 27,7 % entre 2016 et 2017, ce qui montre bien qu'il y a des Brétignolais qui ont vraiment des difficultés pour vivre, l'énergie est un minimum pour vivre dans un logement et je voudrais juste avoir une pensée pour eux.

**M. Le Maire** : Absolument, on voit dans tous les domaines de l'action communale à quel point les difficultés de nos concitoyens sont de plus en plus fortes.

D'autres interventions ? Non, nous prenons acte.

**Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.**

## **12/ CLAUSE - BOIS BADEAU – SORBIERS : Concession d'aménagement - Compte rendu annuel à la collectivité Etat prévisionnel des dépenses et recettes 2017**

**M. JOUIN** : Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2011, la commune de Brétigny-sur-Orge a désigné la SORGEM en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement « Clause-Bois Badeau – Sorbiers ». Cette convention a remplacé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 la convention publique d'études et d'aménagement initiale. Cette dernière avait dû être résiliée compte tenu des modifications substantielles apportées au projet urbain entre 2009 et 2010. Cette notification en date du 17 mai 2011, porte la validité de la convention au 17 mai 2026.

Une délibération a été prise le 20 décembre 2017 permettant la signature d'un avenant n°1 qui intégrera au périmètre du contrat de concession le terrain de l'usine

La présente délibération a pour objet de présenter le Compte Rendu Annuel de la SORGEM à la collectivité, pour cette opération, pour le compte de l'année 2017.

## Les dépenses réalisées pour l'opération au cours de l'année 2017

	Dépenses HT	Engagés	Facturés	Mouvement
		Depuis 2011	Depuis 2011	2017 en HT
<b>1</b>	<b>CPEA</b>	<b>4 547 977</b>	<b>4 547 977</b>	<b>0</b>
<b>2</b>	<b>ETUDES</b>	<b>1 702 022</b>	<b>834 557</b>	<b>82 422</b>
<b>3</b>	<b>ACQ FONCIERES</b>	<b>3 793 899</b>	<b>3 793 899</b>	<b>981</b>
<b>4</b>	<b>HONORAIRES TECHNIQUES</b>	<b>222 740</b>	<b>148 155</b>	<b>9 328</b>
<b>5</b>	<b>MISE EN ETAT DU SOL</b>	<b>186 754</b>	<b>186 754</b>	<b>0</b>
<b>6</b>	<b>TRAVAUX ET HONORAIRES</b>	<b>12 915 173</b>	<b>12 213 032</b>	<b>694 242</b>
	<i>Secteur Sorbiers</i>	<i>4 324 741</i>	<i>4 245 475</i>	<i>260 007</i>
	<i>Secteur Mesnil</i>	<i>4 733 133</i>	<i>4 690 894</i>	<i>21 887</i>
	<i>Secteur Bois de Châtres</i>	<i>2 202 263</i>	<i>2 160 934</i>	<i>210 864</i>
	<i>Secteur Faubourg du Bois</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Honoraires et travaux d'aménagement secteur Usine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Honoraires MOE</i>	<i>1 209 066</i>	<i>872 187</i>	<i>148 892</i>
	<i>Honoraires CT</i>	<i>409 422</i>	<i>206 993</i>	<i>52 539</i>
	<i>Divers</i>	<i>36 548</i>	<i>36 548</i>	<i>53</i>
<b>7</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 210 321</b>	<b>1 210 321</b>	<b>71 470</b>
<b>8</b>	<b>FRAIS DIVERS</b>	<b>277 176</b>	<b>272 059</b>	<b>23 908</b>
<b>9</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>493 334</b>	<b>469 426</b>	<b>33 098</b>
<b>10</b>	<b>HONORAIRES AMENAGEMENT</b>	<b>6 453 992</b>	<b>2 940 117</b>	<b>469 306</b>
<b>11</b>	<b>FONDS DE CONCOURS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL HT</b>	<b>31 803 388</b>	<b>26 616 297</b>	<b>1 384 755</b>

Les dépenses 2017 s'élèvent à 1 384 755 € HT, soit 1 545 944 € TTC. Le CRAC 2016 prévoyait des dépenses 2017 à hauteur de 3 845 004 € TTC, or les dépenses constatées s'élèvent à 1 545 944 € TTC au 31 décembre 2017 soit un écart de 2 299 060 € TTC.

## Les recettes de l'année 2017

	Recettes HT	Perçues	Mouvement
		Depuis 2011	2017 en HT
<b>1</b>	<b>CHARGES FONCIERES (ventes)</b>	<b>22 182 202</b>	<b>3 490 576</b>
	<i>Lots BC-11 à ICADE</i>		<i>1 106 620</i>
	<i>Lot BC-22 à Pichet promotion</i>		<i>1 106 106</i>
	<i>Lot BC-31/32 à Terralia</i>		<i>1 277 850</i>
<b>2</b>	<b>CESSION COLLECTIVITE</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>
<b>3</b>	<b>PRODUITS DIVERS</b>	<b>910 476</b>	<b>36 177</b>
<b>4</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>16 508</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL HT</b>	<b>25 109 186</b>	<b>3 526 753</b>

Le CRAC 2016 prévoyait des recettes totales à hauteur de 4 429 915 € TTC, cependant les recettes constatées s'élèvent à 4 197 407 € TTC au 31 décembre 2017, soit un écart de 232 508 € TTC.

Cet écart est dû aux prorogations de promesses de ventes qui ont été plus nombreuses en 2017 que les prévisions.

**L'opération fait apparaître une trésorerie de 2 796 070 € au 31 décembre 2017.**

**Prévisions actualisées des dépenses et recettes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

	Dépenses HT	Réalisés au 31 décembre 2017		A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en HT	Poste total proposé à En HT
		Depuis 2011	≈%		
<b>1</b>	<b>CPEA</b>	4 547 977	100	<b>0</b>	<b>4 547 977</b>
<b>2</b>	<b>ETUDES</b>	834 557	33	<b>1 675 443</b>	<b>2 510 000</b>
<b>3</b>	<b>ACQ FONCIERES</b>	3 793 899	53	<b>3 360 692</b>	<b>7 154 591</b>
<b>4</b>	<b>HONORAIRES TECHNIQUES</b>	148 155	33	<b>305 845</b>	<b>454 000</b>
<b>5</b>	<b>MISE EN ETAT DU SOL</b>	186 754	7	<b>2 393 246</b>	<b>2 580 000</b>
<b>6</b>	<b>TRAVAUX ET HONORAIRES</b>	12 213 032	37	<b>20 869 468</b>	<b>33 082 500</b>
<b>7</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1 210 321	64	<b>680 479</b>	<b>1 890 800</b>
<b>8</b>	<b>FRAIS DIVERS</b>	272 059	55	<b>224 941</b>	<b>497 000</b>
<b>9</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	469 426	29	<b>1 135 574</b>	<b>1 605 000</b>
<b>10</b>	<b>HONORAIRES AMENAGEMENT</b>	2 940 117	40	<b>4 487 883</b>	<b>6 928 000</b>
<b>11</b>	<b>FONDS DE CONCOURS</b>	0	0	<b>6 975 000</b>	<b>6 975 000</b>
	<b>TOTAL HT</b>	26 616 297	62	<b>42 108 571</b>	<b>68 224 868</b>

	Recettes HT	Perçus au 31 décembre 2017		A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en HT	Poste total proposé à En HT
		Depuis 2011	≈%		
<b>1</b>	<b>CHARGES FONCIERES (ventes)</b>	22 182 202	35	<b>40 944 810</b>	<b>63 127 012</b>
<b>2</b>	<b>CESSION COLLECTIVITE</b>	2 000 000	0	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>3</b>	<b>PRODUITS DIVERS</b>	910 476	88	<b>122 097</b>	<b>1 032 573</b>
<b>4</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	0	0	<b>2 549 700</b>	<b>2 549 700</b>
<b>5</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	16 508	83	<b>3 492</b>	<b>20 000</b>
	<b>TOTAL HT</b>	25 109 186		<b>45 620 099</b>	<b>68 729 285</b>

L'actualisation du bilan au regard de :

- ✚ La réalité des prix marchés remplaçant les prévisions,
- ✚ Les prix de vente constatés remplaçant les prévisions de recettes,

- ✚ La mise à jour de l'échéancier en fonction de l'avancement constaté de l'opération,
- ✚ L'extension de l'opération sur l'emprise de l'usine Clause Tézier,
- ✚ L'intégration du montant maximum de la subvention régionale au titre de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques »

Les recettes prévoient les ventes des zones :

- FB22 – Icade,
- BC13 & 42A - Batiterre,
- B2c – REI,
- B2d – Doudou crèche
- FB43/44 - Marignan

### Fonds de concours

Ce poste, réalisé à 0%, correspond aux participations aux équipements publics versées en numéraire à la collectivité et qui pourraient être modifiées comme suit :

	2018	2019	2020	2021
Groupe scolaire Aimé Césaire	1 000 000 €	600 000 €	900 000 €	
Pavillon des Sorbiers		650 000 €		
Autres équipements			625 000 €	625 000 €
Référent GUP	150 000 €	30 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 150 000 €</b>	<b>1 280 000 €</b>	<b>1 525 000 €</b>	<b>625 000 €</b>

### L'échéancier prévisionnel de trésorerie prévoit pour l'année 2018 :

En recettes prévisionnelles :	5 433 185 € TTC
En dépenses prévisionnelles :	8 805 036 € TTC
Mobilisation d'emprunts (prévisions) :	6 500 000 €
Remboursement des emprunts :	875 000 €

**M. Le Maire** : Merci. Un élément complémentaire qui était à la limite de l'année 2017 et de l'année 2018 : nous avons délibéré le 20 décembre dernier pour permettre la signature d'un avenant. Cet avenant a été signé en janvier 2018 et il prévoyait d'intégrer l'opération d'aménagement sur la reconversion de la parcelle de l'usine, et ça avait notamment comme impact significatif sur notre traité de concession le fait de prolonger le traité de concession de 2026 à 2029 parce qu'un des éléments qui était très important à nos yeux était de ne pas accélérer le rythme de construction. Et si pour équilibrer l'opération de reconversion de la parcelle de l'usine, il a fallu construire un certain nombre de logements, 264 au final, c'était le nombre qui a pu se fixer après discussions avec les habitants et plusieurs réunions de concertation, au-delà de ce nombre de logements, un des points essentiels était de ne pas accélérer le rythme de croissance de la commune, et donc nous avons reporté des opérations qui étaient déjà prévues, cela s'est traduit en revanche par une prolongation du traité de concession jusqu'en 2029 ; vous vous souvenez des débats que nous avons pu avoir sur le sujet.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, nous en prenons acte.

**Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité.**

### **13/ Délégation de Service Public par voie de concession pour la production de chaleur dans l'éco quartier Clause Bois-Badeau : Rapport annuel d'activités du délégataire – Exercice 2017**

**M. JOUIN** : Par contrat conclu le 12 février 2010, la ville de Brétigny-sur-Orge a concédé à la société OROBIA, filiale du groupe COFELY-GDF SUEZ le service de production et de distribution d'énergie calorifique dans l'éco quartier Clause Bois-Badeau pour une durée de 30 ans. La date de fin de contrat est fixée au 30/06/2041.

Le contrat de concession mettait à la charge d'OROBIA :

- La création d'une chaufferie centrale mixte bois/huiles alimentaires usagées ;
- L'implantation du réseau distribuant la chaleur ainsi que les sous-stations de raccordement aux abonnés ;
- L'exploitation du réseau.

L'avenant n° 1 au contrat a été signé le 06 mars 2013 pour :

- o Prendre en compte la modification du taux de subvention initialement envisagé (35% effectif contre 40% prévu)
- o Modifier le mix énergétique (remplacement des Huiles Alimentaires Usagées par des granulés bois)
- o Redimensionner les ouvrages de production en fonction de l'augmentation du nombre de logements attendus sur l'opération (de 1600 à 2400)
- o Prise en compte du retard de signature dans le contrat d'approvisionnement en bois.

La présente délibération a pour objet de présenter à la collectivité le rapport annuel d'activités du délégataire pour l'exercice 2017.

#### **Description des installations à fin 2017**

- 1 chaudière granulé 1MW,
- 1 chaudière plaquette 4 MW,
- 1 chaudière gaz en appoint et secours de 5 MW.

Le fluide caloporteur est distribué via un réseau basse pression et basse température d'une longueur de 1 960 mètres linéaires pour le réseau 1 et de 1 380 mètres linéaires pour le réseau 2 qui dessert 16 sous-stations. 4 de ces sous-stations ont été raccordées et mises en service en 2017 ; lot BC23, lot B2A, Lot FB11-FB12 et lot FB21.

#### **Bilan énergétique**

Degrés Jours Réels (DJR)

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
2 353,57	2 557,44	2 391,14



L'année 2017 a été moins rigoureuse que 2016 mais reste une année standard en termes de rigueur climatique.

Les ventes de chaleur ont représenté sur l'exercice 2017 : 7 041 MWh utiles (5 648 MWh en 2016) réparties comme suit :

- Chauffage : 4 777 MWh,
- Eau Chaude Sanitaire : 2 264 MWh.

### **Combustibles et fluides consommés**

<u>Biomasse</u> :	7 304 MWh PCI
<u>Gaz</u> :	2 515 MWh PCS
<u>Electricité</u> :	235 MWh
<u>Eau</u> :	173 m <sup>3</sup> d'appoint en eau adoucie du réseau, 283 m <sup>3</sup> de consommation de la centrale.

**Le Taux EnR calculé en 2017** est de 47,6% (en 2016 est de 69,9%)

### **Tarification**

Tarif moyen 2017 (TVA 5,5%) = 105,98 €HT/MWh (106,76 en 2016),  
**soit 111,81 €TTC/MWh** (112,63 en 2016).

### **Créances**

A fin décembre 2017, le total des impayés pour OROBIA s'élevait à 239 476 € HT.

### **Compte d'exploitation Financier**

€ HT	au 31/12/2016	au 31/12/2017
<b>VENTES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>R1 Vente Chauffage</i>	102 390 €	131 211 €
<i>R1 Vente ECS</i>	46 422 €	62 185 €
<i>R2 P. Souscrites – Abonnements</i>	454 210 €	552 826 €
<i>R2 - Régularisations exercices antérieurs</i>	- €	100 596 €
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>603 022 €</b>	<b>645 627 €</b>

<b>DEBOURS - EXPLOITATION</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>Charges Combustibles R1</i>	196 799,00 €	24 417,13 €
<i>Combustible Gaz</i>	88 606 €	79 491 €

<i>Combustible Bois et traitement des cendres</i>	193 €	108	144 926 €
<i>Total Charges Combustibles R1</i>	799 €	196	224 417 €
<i>Entretien Courant</i>	675,00 €	162	149 841,90 €
R21 - Charges Electricité	203 €	31	15 095 €
R22 - Conduite et Maintenance COFELY	958 €	81	66 529 €
R22 - Fourniture matériels	268 €	15	42 994 €
R22 - Autre sous-traitance	246 €	34	25 224 €
<i>Charges Exploitation</i>	076 €	229	190 415 €
R22 - Redevance concession	664 €	26	28 732 €
R22 - Redevance occupation domaine public	1 748 €		- €
R22 – Assurances	720 €	13	13 200 €
R22 - Impôts et taxes divers	805 €		841 €
R24/24 – Amortissements	775 €	185	157 727 €
Autres charges diverses	086 €	45	2 663 €
Dotation pour dépréciation chaudière granulés	570 €	38	38 570 €
QP Subventions	- 292 €	83	- 51 318 €
<i>Gros Entretien et Renouvellement</i>	000 €	60	75 198 €
R23 - Provision GER	000 €	60	60 000 €
R23 - Dépenses GER (Charges directes)			15 198 €
<i>Total Charges Exploitation R2</i>	751 €	451	415 455 €
<i>Frais Généraux</i>	874,00 €	46	33 384,61 €
Honoraires CAC	350 €	20	28 585 €
Assistance Technique	000 €	13	3 000 €
Autres FG et Commissions	524 €	13	1 800 €
<i>Total Charges FGx</i>	874 €	46	33 385 €
<b>TOTAL DEBOURS</b>		695 424 €	673 257 €

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION avant FG</b>	- 92 402 €	- 27 630 €
Intérêts financiers	6 921 €	5 898 €
IS	- €	- €
<b>RESULTAT NET</b>	- 99 323 €	- 33 528 €

### Compte rendu comptable – Historique et résultat cumulé

COMPTE D'EXPLOITATION (€HT)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Chiffre d'affaire</b>	115 614	357 082	588 497	606 282	603 023	489 625
<b>Résultat Net</b>	-124 053	-168 704	-322 223	-1 916 733	-99 323	-143 822
				<b>DEFICIT CUMULE</b>		-2 774 858

### Prévisionnel 2018

CEP 2018 (Source BP Avenant 1)	k€ HT
<b>VENTES</b>	
<i>R1 Vente Chauffage</i>	305,9
<i>R1 Vente ECS</i>	841,4
<i>Autres recettes</i>	
<b>TOTAL PRODUIT</b>	<b>1 147,3</b>

Coût MWh €HT 121,7  
Coût MWh €TTC 128,4

CHARGES D'EXPLOITATION	
<b>1. ENERGIE PRIMAIRE</b>	<b>234,6</b>
<i>Bois granulés</i>	50,5
<i>Bois plaquettes</i>	184,1
<b>2. ELECTRICITE FORCE MOTRICE</b>	<b>36,5</b>
<b>2.2. ENTRETIEN COURANT, CONDUITE, GESTION</b>	<b>253,3</b>
Entretien courant, conduite	130,2
Services extérieurs	0,0
Charges de gestion, frais de structure	68,8
Impôts, taxes	32,8

Redevances à la collectivité	21,5
<b>2.3. GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT</b>	<b>25,9</b>
<b>2.4. INTERETS ET AMORTISSEMENTS</b>	<b>296,2</b>
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>846,5</b>

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION avant FG</b>	<b>300,8</b>
Intérêts financiers	-100,3
<b>RESULTAT NET</b>	<b>200,5</b>

**M. Le Maire :** Je voudrais ajouter un élément : comme vous le savez, depuis plusieurs années, les relations avec le concessionnaire sont très compliquées, nous sommes dans des procédures judiciaires avec eux, ils demandent à la commune de verser des montants bien supérieurs parce qu'ils considèrent qu'ils ont des surcoûts d'exploitation. Mais ça fait partie de leurs responsabilités en tant que délégataire de service public de pouvoir gérer leur activité ; par ailleurs, ils souhaitent augmenter les tarifs pour les Brétignolais, nous y sommes opposés, et par ailleurs le traité de délégation prévoit une tarification qui donne une part très importante à l'abonnement plutôt qu'à la consommation, et avoir un abonnement élevé et une faible part de la dépense à la consommation n'incite pas à ne pas consommer ; et au final c'est quelque chose de cher pour les habitants. Tout cela est évidemment problématique depuis de nombreuses années, je n'y reviens pas mais nous sommes toujours en procédure judiciaire avec eux.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des interventions ?

**Mme GARRIC :** Au-delà de tous ces chiffres qui donnent un peu le tournis, la question qu'il faut se poser, ce sont les éléments que vous venez d'aborder : quel est le niveau de satisfaction sur l'écoquartier ? Est-ce que le niveau de chauffage est satisfaisant ? Est-ce que les usagers sont satisfaits du service ? Et ensuite je me souviens que déjà nous avons soulevé le problème il y a quelques années parce qu'il y avait un surdimensionnement au début de l'écoquartier des chaudières, cela avait été souligné, aujourd'hui l'écoquartier a plus de logements, cela signifiait une dépense pour chacun des usagers qui allait un peu baisser de par le partage des montants forfaitaires, où en est-on aujourd'hui ? A la fois sur les deux sujets : le niveau de satisfaction des habitants de Clause Bois-Badeau, et le montant de leurs factures ?

J'ai noté qu'il y avait une légère baisse du prix du kilowatt mais qui n'est pas extraordinaire. Ils n'utilisent que ce chauffage ou bien ils doivent avoir un chauffage complémentaire ?

**M. Le Maire :** Je vais préciser dans un certain nombre de décisions qui ont été prises des décisions que vous aviez prises notamment parce que le traité de concession n'a pas été modifié sur ces différents points depuis plusieurs années, parce qu'il n'y a pas eu d'accord sur la modification envisageable : ils utilisent ce chauffage et ils sont obligés de faire appel à ce mode de chauffage-là dans le cadre qui a été défini.

Vous vous rappelez que la décision avait été prise, au moment du traité de concession, au moment de la conception du système, d'avoir une grosse chaudière plutôt que d'avoir deux chaudières, ce qui pose des questions de flexibilité par rapport au rythme de croissance d'une opération comme le quartier Clause Bois-Badeau.

Par ailleurs, le niveau de satisfaction des habitants sur ce sujet est très faible, notamment pour une question de coût, ils doivent payer un montant élevé notamment parce que

l'abonnement est d'un montant élevé. Et le principe est d'avoir une puissance souscrite, et la difficulté et que sur la base de cette puissance souscrite, sur ce à quoi ils peuvent faire appel, ils payent un montant d'abonnement qui est très important.

Et derrière, il y a une part à la consommation mais qui ne représente qu'une petite partie du coût de la facture, et en fait c'est absurde dans une situation où l'on cherche à inciter les gens à peu consommer l'énergie et à être plus respectueux de l'environnement. Cela fait partie des éléments qui posent problème dans la concession, et les habitants s'en plaignent beaucoup aujourd'hui.

A ce stade, on n'est pas du tout à pouvoir envisager une baisse, en tout cas du point de vue d'Orobia. Au contraire ils demandent qu'on envisage une hausse de coûts pour les habitants, ce à quoi nous sommes complètement opposés parce que c'est déjà quelque chose de compliqué aujourd'hui. Enfin, il y a un certain nombre d'investissements sur lesquels ils disent qu'ils ont des surcoûts qu'ils considèrent liés à la commune, et ça fait partie de notre point de vue des éléments liés à la gestion d'une DSP.

Donc nous sommes sur quelque chose qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui où la discussion a lieu essentiellement par avocats interposés parce qu'ils veulent augmenter les prix pour les habitants mais ils demandent aussi des millions à la commune.

Ce n'est pas du tout acceptable et c'est vraiment problématique.

**Mme PERDEREAU** : J'ai été un peu surprise par le total des impayés par Orobia, il n'y a pas de détails, on ne sait pas quels sont les logements, quelles sont les personnes qui ont des difficultés de paiement.

**M. Le Maire** : Ce sont les éléments qui ont été communiqués dans le cadre du rapport, mais je ne suis pas sûr que l'ensemble des impayés soient uniquement des questions d'incapacité à payer, il peut y avoir dans certains cas des questions de principe, c'est vraiment tendu avec certains habitants.

Nous prenons acte de ce rapport.

**Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité**

#### **14/ Compte rendu annuel de la SORGEM – Bilan année 2017**

**M. Le Maire** : C'est la SORGEM en tant qu'entreprise, société d'économie mixte, et non plus dans le cadre de la mission Clause Bois-Badeau Sorbiers.

**M. JOUIN** : Oui, il s'agit de notre aménageur SORGEM dont la commune est actionnaire à hauteur de 10,57 %. Sur ce rapport de gestion nous pouvons constater qu'à la clôture de l'exercice fin 2017, il y avait 15 concessions d'aménagement en cours et 6 mandats de travaux d'études.

Sur Brétigny, les principales zones sont la ZAC Maison-Neuve qui est en fin de développement, ainsi que la partie des problèmes de Brétigny sur lesquels la SORGEM intervient à différents niveaux.

Nous avons également un mandat pour l'aménagement de la Médiathèque qui vient d'ouvrir après pas mal de petits soucis de planning, vous avez tous pu assister à l'inauguration, la SORGEM s'est occupée du suivi de ces travaux, il y avait les études techniques de sol et de pollution, le PRD, les recettes – dépenses, leur progression en cours de semestre.

Nous passons ensuite au contrat d'aménagement de la ZAC des Sorbiers Clause Bois-Badeau dont l'année 2017 aura été le témoin d'une validation de subvention par la Région Ile de France à hauteur de 4 M€ dans le cadre de la démarche des 100 quartiers innovants. Il y a aussi l'usine Clause qui se poursuit. Et enfin des projets comme Icade, la crèche, etc.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 24 M€ en 2017 contre 25 l'année précédente, les charges d'exploitation 24 M€ en 2017 contre 25 l'année précédente, un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2017 qui s'élève à 50.000 €.

En tenant compte de ce résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 89.000 €.

En termes de bilan, l'actif circulant s'élève à 64,5 M€, le passif est le capital social pour 1,078 M€ au 31.12, et la valeur nominale de l'action est de 88 €.

Les principaux actionnaires sont la ville de Brétigny à hauteur de 18 %, Cœur d'Essonne : 25 %, St Geneviève des Bois : 40 %, la Caisse des Dépôts et Consignations : 9,8 %, et La Lyonnaise des Eaux : 5,31 %.

Les dettes s'élèvent à 51 M€ en 2017 contre 64 en 2016. Le capital restant dû sur l'ensemble des emprunts contractés par la SORGEM s'élève à 32,8 M€ à fin 2017. Brétigny a d'ailleurs accordé sa garantie sur deux emprunts contractés par la SORGEM : un en 2011 qui correspondait au besoin de financement de cette ZAC, un à hauteur de 5 M€, et un de 7 M€ en 2018 qui concernait principalement le financement des acquisitions du terrain sur le secteur Faubourg du Bois, l'aménagement de l'usine qui avait démarré, et le secteur du Bois de Châtre et le Faubourg du Bois, ce dernier emprunt pour une durée de cinq ans.

La SORGEM a ouvert son capital cette année 2017 pour le profit de Plurial Novilia et de Essonne Habitat qui sont deux bailleurs sociaux ; et augmenté la part de Cœur d'Essonne Agglomération.

La commune de Brétigny en tant qu'actionnaire de la SORGEM doit donc délibérer au titre de cette année 2017.

**M. Le Maire** : Des remarques ou des questions ?

**M. CAMO** : On demande un délibéré sur des rapports qu'on n'a pas en fait ? On nous demande de délibérer sur le rapport de gestion, les comptes de l'exercice, le rapport spécial du commissaire aux comptes mais nous n'avons aucun document, nous avons juste un rapport de synthèse.

**M. Le Maire** : Comme tous les ans depuis des années et des années, je ne crois pas qu'il y ait de changement par rapport à ce qui se pratiquait quand vous gériez à l'époque.

**M. CAMO** : D'accord mais ma question est : peut-on faire autrement ? Si l'on doit délibérer sur cinq rapports, on sait que ce sont toujours des choses assez compliqués à regarder, peut-on au moins en avoir connaissance ? On doit délibérer sur des choses qui sont dites en cinq minutes sans avoir eu aucun rapport de ce type, c'est quand même extraordinaire.

**M. Le Maire** : Apparemment ces comptes annuels existent mais pour ma part, je n'ai aucun problème pour reporter à la fois prochaine pour que vous puissiez regarder les comptes annuels.

Je n'ai aucun problème pour qu'on reporte la prise d'acte sur ce compte rendu annuel et que vous puissiez regarder les comptes annuels de la SORGEM. Donc on reporte la délibération.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

### **15/ Acquisition des parcelles A 529 et AV 15, appartenant à la SAFER**

**M. JOUIN** : Par avis d'acquisition par préemption n° AP 91 18 0022 01, en date du 16 mai 2018, la SAFER de l'Île de France a porté à connaissance du public qu'elle a exercé son droit de préemption prévu aux articles L.143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les parcelles cadastrées section A n°529 et section AV n°15.

Le bien concerné se compose de deux parcelles cadastrées d'un seul tenant mais situées sur deux communes : la parcelle cadastrée section A 529, d'une superficie d'environ 4 033 m<sup>2</sup> sur le territoire de la commune de Brétigny-sur-Orge et la parcelle cadastrée section AV n°15 d'une superficie d'environ 130m<sup>2</sup> sur le territoire de Longpont-sur-Orge. Lesdites parcelles se situent en zone naturelle N du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'en espace boisé classé et en zone inondable, en bordure de l'Orge.

Par courrier en date du 4 juin 2018, la commune a confirmé son intérêt de se porter acquéreur pour ce bien. En effet, cette acquisition permet d'atteindre les objectifs de protection de l'environnement, notamment par la préservation de la destination naturelle boisée du secteur, en vue de restructurer ce massif forestier et d'assurer la protection des berges de l'Orge.

La valeur vénale de ce terrain a été estimée à 5701 euros.

**M. Le Maire** : Dans le cadre du travail qui est mené avec la SAFER, nous essayons d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour, je vais dire les choses très clairement, éviter les occupations illégales de terrains en zone naturelle, et ce n'est pas toujours simple sur le plan juridique de le faire mais quand nous pouvons, nous le faisons et c'est l'intention pour ces acquisitions de parcelles auprès de la SAFER qui avait utilisé son droit de préemption au moment de la cession.

Des remarques ou des questions ? (Non)

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

### **16/ Règlement de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération**

**M. Le Maire** : Nous devons voter un règlement de collecte des déchets ménagers. Il faut être bien au clair sur ce sur quoi nous votons. Il y a un certain nombre de choses qui sont définies par Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Collecte des déchets et c'est la prérogative de l'agglomération de le définir.

En revanche nous devons voter le règlement parce qu'au titre des pouvoirs de police du Maire, il y a un certain nombre de choses que nous avons le devoir de faire respecter. Mais c'est dans la répartition des compétences avec Cœur d'Essonne que nous entérinons dans le droit communal des dispositifs qui ont été définis par l'agglomération du fait du transfert de compétences que nous avons fait à l'agglomération.

Sur ce règlement il ne s'agit pas de discuter de l'ensemble des modalités des collectes définies par Cœur d'Essonne, en tous les cas ce n'est pas là-dessus que nous devons voter, il s'agit en revanche de préciser l'articulation entre Cœur d'Essonne et la commune.

Et sur ce plan-là, il y a un point qui de notre point de vue pose problème, c'est sur la définition du règlement et c'est le fait qu'il est indiqué dans l'article 6.3.2.a, dans sa partie intitulée « à la charge de la commune », je vous le lis : « Pour les colonnes enterrées et semi-enterrées implantées sur le domaine public, c'est la commune qui est désormais responsable d'assurer le nettoyage des abords des conteneurs enterrés pour le cas où ils seraient affectés à un usage plus large que celui des habitants des logements appartenant aux bailleurs et aux syndics de copropriété. »

Cela n'existait pas dans le règlement de collecte précédent, et cela concerne un seul lieu : les conteneurs enterrés du quartier Clause Bois-Badeau. Alors c'est trop d'honneur de nous faire une situation particulière mais pourquoi cela ne concerne que Clause Bois-Badeau ? Parce que vu le non-succès du conteneur enterré sur l'espace public, il n'y en a plus ailleurs qu'à Clause Bois-Badeau ! En tout cas il n'y en a pas de nouveaux qui aient été installés dans d'autres parties de l'agglomération. Je m'en félicite même si je rappelle qu'au moment où nous avons fait le choix de demander qu'on arrête de mettre des conteneurs enterrés sur l'espace public pour la suite du quartier Clause Bois-Badeau, ça avait fait l'objet de discussions un peu compliquées avec l'Agglomération qui souhaitait rester sur le mode de fonctionnement qui avait été initialement défini.

Mais on voit bien que les conteneurs enterrés sur l'espace public correspondant à plusieurs bailleurs ne fonctionnent pas bien, ce qui peut fonctionner en revanche, c'est d'avoir des conteneurs enterrés dans soit des résidences privées, soit sur un territoire qui est géré par un seul bailleur et où l'articulation va pouvoir se faire de meilleure manière parce que les gardiens vont pouvoir assurer un suivi, une surveillance, là-dessus il faut simplement être pragmatique sur le mode de fonctionnement.

On observe qu'il n'y a plus de conteneurs enterrés sur les espaces publics qui sont installés dans des conditions similaires à celles du début du quartier Clause Bois-Badeau à Brétigny, et j'insiste bien sur le fait que pour la suite du quartier, il n'est pas prévu d'avoir de nouveaux conteneurs mais que nous avons fait le choix de repasser à un mode de collecte habituel.

Mais cela pose quand même une question de fond : pourquoi est-ce qu'il y a autant de difficultés sur ces conteneurs ? C'est entre autres pour des questions de respect de l'espace public, mais c'est aussi une question de fonctionnement des conteneurs, souvent ils ne sont pas vidés suffisamment, ce qui pose des difficultés pour les habitants, certains essaient de mettre des cartons et comme il n'y a pas de place, ils les mettent à côté, cela incite d'autres à ne pas faire l'effort d'ouvrir le conteneur et à laisser leurs déchets aux abords.

On voit bien que la gestion des abords est directement liée à la manière dont la collecte a été organisée, et cela pose donc une difficulté de dire : on gère mal la collecte et on veut laisser la commune gérer le nettoyage autour, très franchement c'est déjà ce que nous faisons mais il n'y a pas de raison que nous actions cette responsabilité-là.

Par ailleurs, et c'est l'autre point qui a été évoqué dans le rapport de synthèse qui vous est proposé, sur un sujet « comparable », à savoir les conteneurs à verre. Il n'est pas envisagé par l'agglomération de demander aux communes de nettoyer autour.



Dans le contrat prévu avec le SIREDOM, ils devaient eux-mêmes assurer le nettoyage aux abords des conteneurs, exactement pour la même raison, à savoir que si des bouteilles sont laissées aux abords des points d'apport volontaire, c'est notamment parce qu'ils ne sont pas assez vidés. Donc on est vraiment sur le fait de dire : il y a un système qui ne fonctionne pas de manière optimale sur la collecte dont on voudrait faire porter les conséquences sur la commune en lui disant : c'est à vous de nettoyer derrière.

C'est un point que nous ne pouvons évidemment pas du tout accepter, nous respectons le fait que Cœur d'Essonne Agglomération a la compétence pour définir le mode de collecte puisque la compétence a été transférée. Mais ce point de règlement ne peut pas être accepté en l'état. Ce qui n'empêche pas les services de la commune de nettoyer quand même régulièrement parce que pour les habitants on ne peut pas laisser les choses comme ça.

Je voudrais par ailleurs indiquer, mais cela dépasse le cadre de cette intégration du règlement de collecte dans la base juridique qui permet à la police municipale de faire respecter les règles, qu'évidemment il y a un certain nombre de points où nous pensons que la collecte pourrait être optimisée. Il y a déjà eu un certain nombre d'améliorations qui ont été faites par rapport au début, par exemple sur la collecte des encombrants, mais nous ne sommes pas encore complètement satisfaits du mode de fonctionnement.

Voilà ce que je voulais indiquer sur ce règlement, vous avez sans le moindre doute lu ce règlement, les points essentiels sont ceux-là.

L'objet du Règlement de collecte est de définir les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ce document a notamment pour objet de répondre à l'article R2224-26-I du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui énonce que « *Le Maire ou le Président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant de la commune ou du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets* ».

Par ailleurs, Cœur d'Essonne Agglomération a l'obligation de porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte mentionnées à l'article R. 2224-26 du CGCT par la mise à disposition d'un guide de collecte, lequel peut être constitué par le Règlement de collecte.

Après avoir été adopté par le Conseil municipal, le Règlement de collecte devra faire l'objet d'une transcription par arrêté municipal. En effet, le Maire ayant conservé ses pouvoirs de police en matière de déchets, l'application des dispositions du Règlement de collecte interviendra dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire.

Dans ce contexte la ville de Brétigny-sur-Orge souhaite souligner quelques remarques soulevées par les services et habitants de la ville :

C'est la prérogative de Cœur d'Essonne Agglomération de définir les modalités de collecte. Un point n'est néanmoins pas acceptable en l'état sur les colonnes enterrées et semi enterrées implantées sur le domaine public : articles 6.3.2. a- dans sa partie intitulée ; « A la charge de la commune », page 20.

Cet article concerne, pour la commune de Brétigny, les bornes enterrées sur le domaine public de la ZAC Clause Bois-Badeau. Cependant, la ville ne souhaite pas prendre à sa charge le nettoyage des abords de ces conteneurs.

Il existe aussi un problème de propreté sur les points d'apport volontaire verres (PAVV) dû à des containers pleins ou mal entretenus. La ville ne souhaite pas prendre à sa charge les nettoyages de ces abords.

Aussi nous souhaitons que Cœur d'Essonne Agglomération puisse prendre en compte ces remarques.

**Mme GARRIC** : Sur votre intervention concernant le règlement intérieur, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas normal, quels que soient les dispositifs, containers enterrés ou bien d'autres types de collectes, qu'il y ait des choses différentes, pour moi la collecte est un ensemble et donc personnellement donc je vous suivrai.

Au-delà, n' imaginez pas une seconde que le sujet que je vais évoquer est un problème politique entre ce qui était fait avant et ce qui est fait après. Ce n'est pas du tout cela, mais je suis quand même très contrariée que les containers enterrés ne fonctionnent pas sur le quartier Bois-Badeau et qu'ils ne fonctionnent pas d'une façon globale. Alors j'entends, c'est peut-être les sujets que vous avez évoqués, les multi bailleurs qui n'arrivent pas à bien gérer par rapport à un système qui est pris en charge par des gardiens d'immeuble, etc., en tout cas je trouve que c'est très contrariant car dans un paysage urbain, il me semble quand même plus esthétique d'avoir ces containers quand ils sont bien utilisés, alors bien sûr il ne faut pas avoir cet amas de poubelles autour comme j'en ai vu à Bois-Badeau, tout le monde les a vus, ce n'est pas normal bien sûr, on ne peut pas s'inscrire dans ce paysage, mais quand on se balade, nous tous, on a vu des containers dans d'autres villes de France où il n'y a pas ce phénomène. Parfois oui, de façon sporadique, mais je trouve cela quand même curieux, ce nouveau système me semble plus hygiénique, plus esthétique, les gros containers de poubelles qui restent sur les trottoirs, j'habite dans une rue pavillonnaire, les containers de poubelles restent sur le trottoir toute la journée. On s'en va travailler, on les met le matin et on les rentre le soir. On ne peut pas dire que ce soit d'une esthétique bien terrible clairement ! Donc je trouvais que le container enterré était une belle alternative. Alors c'est dommage, sincèrement, je peux comprendre que vous ayez pris des décisions pragmatiques eu égard à ce qui se passe, mais cela ne va quand même pas dans le sens de l'histoire où d'autres villes ont réussi à le mettre n place, alors je ne sais pas si ce sont des quartiers plutôt pavillonnaires ou des quartiers de résidence collective, mais c'est quand même bien dommage.

Sinon, sur les deux points de règlement, je suis assez d'accord que c'est de la compétence du collecteur.

**Mme DAENINCK** : Je partage l'analyse de Jocelyne, ce qu'elle a dit sur Bois-Badeau et les containers enterrés.

Par rapport aux containers à verre, je croyais qu'ils étaient dotés d'ordinateurs qui permettaient de dire : attention, nous sommes pleins à 70 %, il sera temps bientôt de faire venir notre « super camion » pour enlever tous les verres. Moi aussi, j'habite un quartier pavillonnaire, j'ai cette chance-là, pas loin de chez M. Bondoux, le container est plein, il y a plein de verre cassé par terre, c'est dangereux pour les enfants qui vont à l'école. Je me pose franchement la question de l'intelligence de ces containers puisque c'est comme ça qu'on nous les avait vendus, je crois.

Et bien sûr nous soutenons les modifications que vous avez apportées.

**M. CAMO :** Je pense qu'en effet, les conteneurs enterrés ou semi-enterrés sont des implantations pour les déchets qui sont efficaces mais à condition qu'on s'en occupe, et je parle d'expérience dans le domaine public, ça ne marche pas si bien que ça. Tant que c'est dans le domaine privé ou résidentiel, les choses se passent mieux parce qu'il y a un système qui permet une gestion plus rigoureuse, plus serrée, plus de proximité.

Après, est-ce que tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'on s'en occupe ? Il faudrait regarder de plus près mais en tout cas, j'acquiesce à ce qu'ont dit mes collègues et à ce que vous avez dit.

Je pense par exemple à « La Fontaine », aux cinq tours. Il va y avoir une collecte semi-enterrée ou enterrée, on va voir comment ça va fonctionner parce que pour le coup, ça évitera les sorties d'un tas de conteneurs sur le trottoir, donc il va falloir regarder comment ça fonctionne quand c'est géré comme ça par le bailleur et le collecteur.

Mais de façon plus globale, je suis assez partisan mais je l'ai déjà dit, ce n'est pas nouveau et je le redis. Je pense qu'il faudra un vrai bilan du nouveau dispositif mis en place par l'agglomération du ramassage des ordures ménagères, des déchets verts, et aussi du verre et là mon inquiétude commence à poindre car j'ai vu la presse, c'est le SIREDOM qui est chargé de la collecte du verre, et on dit dans la presse que compte tenu des aléas avec des entreprises collectrices qui gèrent le système de verre, il y a des capteurs pour alerter qu'ils sont presque pleins, il n'empêche qu'est abordée l'idée qu'il pourrait y avoir une augmentation de 4 % de la tonne dès 2019 par le président du SIREDOM.

Je voulais le dire car c'est important, c'est peut-être passé sous silence, personne ne l'a relevé mais je crois qu'il y a quand même un souci : D'abord la gestion du SIREDOM, c'est indirectement l'agglomération, il y a un souci d'articulation. Deuxième chose : on n'a pas de retours satisfaisants sur la ville du ramassage des déchets ménagers, du verre également, et voire des encombrants. Je pense qu'il y a eu du progrès à ce niveau dans pas mal d'endroits, mais d'une part il a fallu réintervenir encore récemment avec un bailleur vers La Fontaine, et d'autre part on ne pourra pas se satisfaire d'avoir des multiplications de dépôts sauvages que j'ai déjà aussi évoquées sans une intervention forte dans la durée mais aussi en amont en termes d'éducation, de sensibilisation des publics pour qu'ils se comportent comme des citoyens et ne pas déposer dix jours avant le passage, mettre tout et n'importe quoi, y compris des produits dangereux.

Donc globalement je pense que ce serait bien, c'est à l'agglomération de le faire, en articulant avec la ville et les bailleurs s'il le faut, d'avoir un bilan de ce dispositif qui ne satisfait pas grand-monde entre nous. Bien sûr, on ne va pas dire que tout est sens dessus dessous à Brétigny mais on ne peut pas se satisfaire d'avoir une ville qui n'est pas entretenue, propre, dans la mesure du possible bien entendu, et où les gens sont confrontés à un problème de ramassage, d'information.

Je pense que si vous pouvez porter le message à l'agglomération d'un nécessaire bilan avec les élus, ce serait bien.

Enfin je voudrais être éclairé sur cet article de presse qui est paru il y a deux ou trois semaines. C'est M. Duguing qui a été entendu je crois, au sujet d'une potentielle augmentation de la TOM pour régler des problématiques de gestion interne et de relations avec les prestataires auxquels le SIREDOM fait appel. Merci.

**M. Le Maire :** Je suis à peu près d'accord avec la plupart des points que vous avez soulevés, je vais faire quelques remarques complémentaires sur différents sujets :

Sur le fait que c'est contrariant de voir que les conteneurs enterrés sur l'espace public ne fonctionnent pas, je partage cet avis.

C'est dommage mais en matière de gestion des ordures, je crois qu'on a vraiment une véritable difficulté sur la citoyenneté, sur l'effort que les gens sont prêts à faire individuellement pour pouvoir respecter quelque chose de collectif. Théoriquement, ces conteneurs enterrés sont plus esthétiques, je partage ce que vous dites, mais l'utilisation qui en est faite n'est pas à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer. Je ne crois pas que Brétigny soit spécifique là-dessus, dans beaucoup d'autres endroits, là où ça fonctionne, c'est quelque chose qui va être soit dans une résidence, soit en lien avec un bailleur unique, en tout cas un sentiment de responsabilité.

Une des difficultés, et c'est peut-être la seule particularité de Brétigny là-dessus, c'est que le début a été compliqué, et donc ça a incité les gens à prendre de mauvaises habitudes, mais sinon on est vraiment sur une question générale par rapport à l'espace public.

J'observe par ailleurs, c'est un sujet un peu différent mais qui éclaire cette question-là, qu'il y a cette idée de « poubelle intelligente », c'est-à-dire qu'on va facturer l'enlèvement en fonction du poids de déchets mis à la poubelle, sauf qu'on observe que les gens vont déposer leurs sacs chez les voisins et donc c'est quelque chose qui théoriquement est vertueux, on se dit que chacun va diminuer le rejet de ses déchets, et on voit que malheureusement une part importante de nos concitoyens ne suivent pas ces règles-là et donc cela m'attriste sur ce que ça dit sur la citoyenneté.

Mais dont acte. Il faut qu'on mette en place un dispositif qui fonctionne le mieux possible en sachant que certains, heureusement pas tous, se comportent de cette manière-là.

Donc je pense que sur ces questions, il ne faut pas chercher trop l'économie dans l'absolu, mais chercher un dispositif qui permet d'assurer à des villes d'être les plus propres possible, d'avoir le meilleur dispositif possible. Je regrette par exemple que le SIREDOM ait décidé de diminuer le tonnage maximal autorisé dans les déchèteries pour les particuliers par an, je crois que ça a été divisé par deux, on est passé de huit tonnes à quatre tonnes par an, et ça rend les choses un peu plus difficiles, on sait que c'est peut-être une des raisons pour lesquelles il y a des volumes de dépôts sauvages très importants ; c'est évidemment quelque chose contre quoi on lutte en permanence, Giorgio Cerisara qui est délégué sur ces questions le sait bien.

Et je fais le lien avec ce qu'ont dit Mme Garric et M. Camo : cela fonctionne quand on s'en occupe, oui mais soyons bien clairs : les services font un travail énorme pour ramasser en permanence et éviter de laisser les dépôts s'installer, notamment aux abords des conteneurs, c'est un combat de tous les instants mais ce n'est jamais suffisant.

Mme Daeninck a évoqué la question des conteneurs à verre : effectivement on nous les avait présentés comme des conteneurs extrêmement intelligents qui appelleraient pour dire : attention, je suis assez plein, venez me vider. On ne l'a jamais vu fonctionner ! C'était une promesse qui a été non tenue par le SIREDOM.

Ce n'est pas le seul problème qui ait été rencontré sur ces conteneurs à verre. Un autre exemple : au moment de l'installation des conteneurs, le SIREDOM et son prestataire ont oublié d'annoncer à l'avance, comme c'était prévu, que le conteneur allait être installé à cet endroit-là. Donc à un moment il y a toute une série de gens qui ont commencé à appeler en disant : mais qu'est-ce que c'est que cette dalle béton qui est installée là ? Parce que le SIREDOM n'avait pas fait ce sur quoi il s'était engagé.

Au-delà du constat qu'on peut partager, ça pose une question sur ce principe de délégations successives de compétences où la commune a délégué la compétence de gestion de la collecte à l'agglomération qui délègue la gestion au SIREDOM qui fait travailler des entreprises prestataires sur le sujet, à un moment on se rend compte qu'on n'a pas forcément suffisamment pris sur les choses, en tout cas autant qu'on le souhaiterait, et je pense que cet enchaînement de délégations pose à un moment de véritables difficultés parce que les habitants commencent par aller voir leurs élus locaux, leurs conseillers municipaux parce que ce sont ceux qu'ils connaissent et c'est bien comme ça que ça doit se faire.

Sur la question du vrai bilan évoqué par M. Camo, nous sommes quelques-uns au bureau communautaire à demander régulièrement que ce vrai bilan ait lieu. Il y a un certain nombre de points qui ont pu être améliorés, entre autre choses le fait de dire que c'est un seul jour par commune, ce qui permet d'éviter que sur le ramassage des encombrants à l'appel, on ait des tas de choses sur la ville. Une flexibilité accrue aussi par rapport à ce qui était emmené à partir du moment où se met en place le cadre légal, c'est-à-dire que dès la mise en place, si ce n'était pas sur la liste, ce n'était pas pris. Donc ça pose de grosses difficultés parce que quand certains habitants s'étaient inscrits pour un ramassage d'encombrants, leurs voisins disaient : ah le ramassage va passer et ils pouvaient déposer également d'autres choses, et là les services de l'agglomération ne le prenaient pas.

Aujourd'hui ils le prennent à condition quand même que ce soit des choses qu'ils ont le droit de prendre. Et les listes sont de plus en plus longues des choses qui ne sont pas autorisées, et ce n'est pas dépendant de l'agglomération, ce sont des règlements nationaux, définis notamment par l'ADEME, qui font qu'on est de plus en plus stricts sur ces questions-là. Alors c'est vertueux de dire qu'un certain nombre de produits ne peuvent pas être pris parce qu'ils ont un impact sur l'environnement, mais on voit bien aussi les difficultés que ça peut poser quand les gens ne respectent pas complètement les règles.

Dernier élément : votre interrogation sur la TOM, M. Camo. Je n'ai pas l'article précis en tête mais à ma connaissance, ce dont parlait le SIREDOM, c'était non pas directement la TOM mais ce qui devait être payé par l'agglomération pour l'enlèvement. Et ce qui peut in fine avoir un impact sur la TOM mais nous sommes sur le taux de TOM voté par l'agglomération à la base, et ensuite dans l'équilibre financier de la compétence, ça prend en compte l'augmentation éventuelle du coût de la collecte mais ce n'est pas directement répercuté.

En revanche il y a des débats qui existent pour le taux de la TOM, notamment pour des questions d'harmonisation au sein de Cœur d'Essonne Agglomération où le coût de collecte n'est pas forcément le même dans toutes les communes. Dans des communes plus étendues comme celles de l'Arpajonnais, ça peut se traduire par un temps de travail plus long et donc un coût de travail plus grand, il pourrait y avoir un coût collectif plus élevé. Ma position, en tout cas celle que j'exprime au nom des Brétignolais en bureau communautaire, c'est qu'à mes yeux il y a plutôt une diminution du service du point de vue des habitants et donc une augmentation en parallèle de la TOM ne serait pas acceptable pour les habitants.

Néanmoins, ce débat existe parce qu'il faut aussi qu'il y ait un équilibre dans la gestion budgétaire de cette compétence. Voilà les éléments de réponses que je pouvais apporter par rapport aux différents points que vous avez soulevés et que nous partageons pour l'essentiel.

Nous allons passer au vote pour le règlement de collecte en refusant le paragraphe que nous avons évoqué tout à l'heure.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

### **17/ Demande de subventions au titre de l'année 2019 pour les projets des services culturels, socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge**

**Mme Martigne :** Dans le cadre de son projet de territoire et de sa volonté à, d'une part, renforcer les liens entre les Brétignolais de tous quartiers, et d'autre part, favoriser un accès à la culture pour tous, la municipalité encourage, initie et renforce de multiples actions à caractère culturel.

Ce projet s'appuie sur les différents opérateurs municipaux qui sont le Rack'Am (la scène de musique actuelle), le Ciné 220 (cinéma art et essai), le service Animations Ville, Culture et Vie Associative, le Centre Socioculturel Mandela/la Fontaine et les services dédiés à l'enfance et à la jeunesse.

Au titre de leurs missions respectives ces services et équipements peuvent prétendre à des subventions émanant de la DRAC Ile-de-France, du Conseil Départemental de l'Essonne, du Conseil Régional d'Ile-de-France et d'organismes tels que SACEM, le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV), le Centre National du Cinéma (CNC).

L'octroi de ces subventions nécessite qu'il soit entériné par une délibération du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pouvant participer au financement des projets municipaux à caractère culturel ou socioculturel et à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

**M. Le Maire :** Des remarques ou des questions ?

**Mme PERDEREAU :** Juste une remarque : je suis toujours très heureuse que la collectivité puisse demander au Conseil Régional des subventions, je voulais juste préciser que notre Présidente, Valérie Péresse, a augmenté de 20 % la possibilité des subventions pour la culture durant son mandat puisque nous estimions que la grande couronne avait surtout des difficultés de transports pour se rendre à Paris pour des manifestations culturelles, et donc nous avons décidé que la culture irait à la grande couronne, et je suis toujours très heureuse de voir que nous pouvons en profiter. Merci.

**M. CAMO :** D'accord mais je regrette quand même qu'Arcadie ait été sacrifiée sur l'autel des choix culturels de la Région.

**M. Le Maire :** Nous n'allons pas avoir un débat général sur la politique régionale, à Brétigny nous pouvons noter que nous bénéficions du soutien de la Région dans le domaine culturel et c'est important aussi pour d'autres sujets, la question des 100 quartiers innovants est quelque chose de très important du soutien apporté par la Région.

En tout cas chaque lieu doit avoir son propre débat. Nous passons au vote.

**Abstentions :**  
**Votes Contre :**  
**Votes Pour : 34**  
**Adopté à l'unanimité**

### **18/ Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période de Janvier à Mars 2019**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de Janvier à Mars 2019, décrite dans le tableau ci-joint :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>JANVIER A MARS 2019</b>
C.S.B. AÏKIDO	296,23
C.S.B. ATHLETISME	2 336,31
C.S.B. BASKET	3 750,91
C.S.B. GYMNASTIQUE	3 231,04
C.S.B. JUDO	5 165,06
C.S.B. KARATE	1 614,35
C.S.B. ROLLER	2 319,66
C.S.B. TAEKWONDO	981,65
C.S.B. TENNIS DE TABLE	2 325,86
ESPADON	3 696,18
<b>TOTAL</b>	<b>25 717,25</b>

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **25 717,25 €**.

**M. Le Maire :** Pas de remarques ou de questions ?

**Abstentions :**  
**Votes Contre :**  
**Votes Pour : 34**  
**Adopté à l'unanimité**

### **19/ Subvention à l'association l'Amicale Laïque pour l'aide à l'encadrement durant la période de Janvier à Mars 2019**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :**

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de Janvier à Mars 2019, pour un montant de **4 801,46 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **4 801,46 €.**

M. Le Maire : Des questions ?

**Abstentions :**  
**Votes Contre :**  
**Votes Pour : 34**  
**Adopté à l'unanimité**

### **20/ Subvention à l'association C.S. Brétigny Football pour l'aide à l'encadrement durant la période de Janvier à Mars 2019**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondérées par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :**

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**



- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de Janvier à Mars 2019, pour un montant de **18 582,76 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **18 582,76 €.**

**M. Le Maire** : Pas de remarques ?

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

### **21/ Subvention à l'association C.S.B. Rugby pour l'aide à l'encadrement durant la période de Janvier à Mars 2019**

**M. PELTIER** : Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :**

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

Ce volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de Janvier à Mars 2019, pour un montant de **3 663,31 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **3 663,31 €.**

**M. Le Maire** : Des questions ou remarques ?

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

## **22/ Subvention à l'association C.S.B. Tennis pour l'aide à l'encadrement durant la période de Janvier à Mars 2019**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Le calcul de la subvention s'effectue en fonction du nombre d'heures d'encadrement pondéré par un coefficient déterminé selon le niveau du diplôme :**

- Brevets d'Etat 1 et 2 : **coefficient 1.**
- STAPS : **coefficient 0.75.**
- Brevet Fédéral : **coefficient 0.50.**

**Ce** volume d'heures pondéré est multiplié par 100, divisé par le volume total d'heures de l'ensemble des associations. Ce pourcentage est alors multiplié par l'enveloppe budgétaire pour obtenir le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de Janvier à Mars 2019, pour un montant de **5 717,66 €.**

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **5 717,66 €.**

**M. Le Maire :** Pas de questions ou de remarques ?

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

## **23/ Subvention pour projet à l'association Club Sportif Brétigny Rugby**

**M. PELTIER :** Le CSB Rugby a organisé les 22 23 et 24 juin 2018 une FERIA sur le Stade Robert Baran. Cet événement a permis la découverte d'une nouvelle activité et d'offrir aux Brétignolais un moment de convivialité inédit.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation les organisateurs n'avaient pas souhaité solliciter de subvention municipale.

Il s'avère que dans le budget prévisionnel de l'opération (46 000 euros) le club avait estimé ses recettes de billetterie à 37 200 euros.

Dans les faits le montant total des dépenses pour l'opération s'élève à 40 189 euros et les recettes à 10 242 euros. Soit un manque à gagner de 26 958 euros.

Cet écart sur les recettes s'explique notamment par la nouveauté de l'événement, la publicité négative sur les réseaux sociaux, et une météo peu favorable.

Afin de réguler une partie de ce déficit le CSB Rugby sollicite une subvention municipale de 13 500 euros.

Le montant proposé par la commission est de 5000 euros, soit 18% du montant total du manque à gagner.

**M. Le Maire** : Merci, des remarques ou des questions ?

**Mme DAENINCK** : J'avais une question par rapport à la Feria. Je voudrais savoir si les terrains de rugby ont été abimés par cette manifestation et s'il a été nécessaire de refaire le terrain ?

Je n'y suis pas allée mais des gens qui habitent à côté m'ont dit que le terrain avait été complètement défoncé. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas et j'aimerais bien savoir ; car si ça coûte encore plus d'argent, il va falloir le refaire aussi peut-être ?

**M. PELTIER** : Le terrain utilisé par les animaux a été protégé, ils n'ont pas du tout abimé le terrain. Il ne sera donc pas refait, et d'ailleurs ils jouent encore dessus, non ça n'a pas du tout abimé le terrain.

**Mme PERDEREAU** : Je voulais juste porter attention aux associations, quand elles commencent à faire des événements. Il faut bien se projeter dans les bénéfiques parce que c'est parfois compliqué de demander tout le temps à la collectivité de répondre au déficit des événements. Donc c'était juste pour attirer leur attention quand des événements autres se font, que les associations puissent budgétiser au mieux leurs événements.

**M. Le Maire** : Nous passons au vote.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 34**

**Adopté à l'unanimité**

**M. Le Maire** : L'ordre du jour est épuisé, nous n'avons pas reçu de questions orales. Nous avons reçu en revanche une motion qui m'a été adressée par le groupe Communiste et Partenaires ce matin à 9h32. Je rappelle que le règlement intérieur de notre collectivité précise dans son article 21 que le Conseil municipal peut examiner toute motion qui est déposée par un élu politique, « celle-ci doit porter sur un sujet qui concerne exclusivement Brétigny sur Orge sur une cause humanitaire. Les motions doivent être déposées en Mairie ou envoyées par mail deux jours avant le jour du Conseil municipal et au plus tard à 17h. » Donc le sujet ne concernant pas exclusivement Brétigny-sur-Orge, plus le fait que ça n'a pas été déposé suffisamment à l'avance, nous ne pourrions pas la traiter comme motion ; en revanche vous êtes parfaitement libres de l'évoquer en question diverse pour que la question que vous souhaitez poser, M. Camo, soit abordée par notre conseil, mais nous ne rentrons pas dans le cadre du règlement intérieur, donc il n'y aura pas de vote. Vous pouvez donc aborder le point et même lire votre motion pour le Conseil municipal et l'assistance qui nous écoute.

Est-ce qu'il y aura d'autres questions diverses ?

**Mme DAENINCK** : Monsieur le Maire, il y a tout juste un an que Bernard Decaux nous a quittés, vous l'avez rappelé tout à l'heure en début de conseil. J'ai lu avec attention votre édito dans « Paroles », j'ai pu constater que vous n'aviez pas oublié d'évoquer que ce magnifique projet de la Médiathèque avait été, je vous cite « lancé du temps de mon prédécesseur, Bernard Decaux ».

Car lors de l'inauguration, je n'ai entendu que de la part de M. Braive un mot sur le travail initié par Bernard Decaux et son équipe pour cette médiathèque, et Dieu sait si M. Léonard et M. Braive ont parlé de l'insistance de Bernard et des conseillers communautaires à l'époque. Jocelyne et moi-même en faisons partie, dans ce projet de médiathèque.

Je vous remercie d'avoir quand même mis un mot dans l'édito en mémoire au travail de Bernard par rapport à cette médiathèque qui lui tenait à cœur, on connaissait son érudition et on ne peut qu'en être satisfaits. Juste regretter que vous n'en ayez pas parlé lors de votre discours ce soir-là.

Je reviens vers vous pour savoir si vous allez attribuer le nom de Bernard Decaux à une rue ou à un équipement municipal comme je vous l'ai plusieurs fois demandé lors de conseils municipaux.

J'ai une autre question : pourrait-on avoir une idée de l'évolution de la concertation avec le CSB et l'Amicale Laïque sur les équipements sportifs de Brétigny puisque vous n'êtes pas sans savoir que tous les conseillers municipaux ont reçu ce qu'on pourrait appeler « un cahier de doléances ». J'aurais aimé avoir un éclaircissement.

Et aussi sur l'aménagement de l'ancien CFA, j'aurais aimé avoir des pistes car on manque un peu d'informations sur l'aménagement.

Enfin une dernière demande à vous faire pour les commissions : il serait intéressant pour le débat démocratique des commissions qu'on ne soit pas informés juste quatre jours avant. Un certain nombre de conseillers ne travaillent plus, ils ont travaillé et ont eu droit à la retraite, et tant mieux pour eux s'ils peuvent en profiter, mais certains membres de la commission ont un travail et ne peuvent se décommander quatre jours avant pour une commission. C'est fort dommage pour le débat démocratique même si certains pensent que nous n'avons pas à parler lors des commissions ou pas à développer nos idées. Merci.

**Mme GARRIC** : J'aurai une seule question : le 6 décembre ont eu lieu les élections professionnelles, pourrions-nous avoir communication des résultats s'il vous plaît ? Merci.

**M. CAMO** : J'ai trois petites questions qui sont de la vie quotidienne des Brétignolais :

D'abord on avait signalé cela pour la rue Jean Rongière mais ça fait partie d'un problème plus global. C'est un problème de circulation. La rue du Parc est montée en puissance vis-à-vis du flux de circulation, et donc on a eu des appels de résidents, de riverains de cette rue pour nous demander comment on avait abordé la rue Jean Rongière et ses différentes possibilités. On n'a peut-être pas le temps d'en parler ce soir mais avec notamment la réouverture du pont des Cochets, etc., n'empêche que tout s'intensifie rue du Parc avec les automobilistes qui prennent la rue pour rejoindre Arpajon ou la zone Maison Neuve.

Deuxième chose : J'ai assisté au rendu du diagnostic avec quelques pistes de travail sur le projet de territoire de l'agglomération. Je crois que c'était il y a une quinzaine de jours ou trois semaines, et c'était assez intéressant. En même temps il y a des sujets qui engagent le territoire dont Cœur d'Essonne Agglomération et donc Brétigny évidemment pour quinze ans, pour en avoir discuté avec quelques collègues ici et là, il serait intéressant d'avoir une réunion publique où l'on puisse parler à Brétigny de ce projet de territoire et de ses conséquences pour notre ville et voire au-delà bien sûr du territoire dans lequel elle est aujourd'hui inscrite, et qui se développe.

Et troisième chose : on a beaucoup de retours, on n'est pas la seule commune, mais c'est quand même très embêtant, sur les courriers, sur les difficultés à disposer de son courrier « comme avant », cela tient apparemment à un problème du centre de tri situé à St-Michel et des difficultés de personnel et de gestion qui font que parfois les habitants de Brétigny n'ont pas de courrier pendant deux ou trois jours dans leur boîte aux lettres. Je ne suis pas dans la polémique, c'est juste une constatation, donc il faudrait voir comment améliorer cette situation. Evidemment, il faut aussi avoir des contacts avec les responsables de la Poste, en l'occurrence et aussi avec le personnel qui a beaucoup de revendications. J'ai vu que dans certaines communes, je crois Wissous, ils se sont battus pour que le bureau de Poste reste, ce sont des choix qui sont faits pour les services publics, tout du moins pour ceux qui se battent pour.

Voilà pour ces trois questions assez rapides. La quatrième est la motion, je suis d'accord avec vous, je suis hors délai mais elle porte sur un sujet brûlant qui est le mouvement social auquel on est confronté...

**M. Le Maire** : Ce n'est pas qu'une question de délai, c'est aussi que le règlement prévoit que les motions portent sur des sujets Brétignolais.

**M. CAMO** : Oui mais justement, je mettrais un bémol sur les sujets purement Brétignolais parce que je pense qu'on n'est pas en dehors de l'actualité, dans une bulle à l'abri de toutes les conséquences qu'ont ces mouvements. Vous avez un lycée qui a été pendant trois ou quatre jours le théâtre d'affrontements plus ou moins maîtrisés, et y compris avec notre apport aux uns et aux autres, on ne peut pas dire que ce soit un sujet en dehors de l'actualité Brétignolaise... Ce n'est pas très grave en soi, on y reviendra, je parlais d'une constatation simple, à savoir qu'il y avait un besoin d'en parler, je proposais une motion, je n'ai pas pu en parler avec mes collègues, donc ce n'est pas quelque chose de travaillé à outrance, mais je donne quelques éléments :

Cette motion portait sur le fait que depuis plusieurs semaines il y a un mouvement social en France, les Gilets Jaunes, mais il y en a d'autres...

**M. Le Maire** : Si vous souhaitez la lire, n'hésitez pas.

**M. CAMO** : Je vais la faire rapidement : Gilets Jaunes. Bien sûr vous avez suivi tout cela, il y a d'autres mouvements plus syndicaux, qui portent sur les mêmes choses : les fins de mois difficiles, le pouvoir d'achat, les trains de hausses que plus personne ne peut supporter et qui plongent y compris des familles entières dans la précarité et la difficulté.

A partir de là, on voit bien que c'est une colère profonde, une colère de la France qui travaille et qui ne s'en sort pas, et qui se sent en quelque sorte déclassée, perdante dans l'économie qui est mondialisée aujourd'hui. Cette France, on la vit tous les jours dans notre ville, c'est celle de nos territoires.

Cette France en colère, ce grand mouvement citoyen qui a pris ces couleurs-là secoue en ce moment notre pays, a contraint le Président de la République qui était jusque-là rétif à tout changement de sa politique et à tout changement possible de sa part à faire des propositions et manœuvrer quelque peu à reculons. Mais on voit bien que le compte n'y est pas dans tout ce qui est souhaité par ce mouvement et soutenu par à peu près 70% de la population, sur Brétigny ça fait au passage à peu près 18.000 personnes si l'on rapporte le sondage à la population de Brétigny.

Donc ces attentes exprimées à propos du salaire du SMIC ou l'annulation de l'augmentation de la CSG ou l'impôt sur la fortune, tout cela met de l'insatisfaction et risque d'amener un acte 5 encore ce samedi qui arrive. J'aborde à peine mais quand même c'est le fond du problème que les hauts revenus sont épargnés, le CICE est maintenu, et les pensions pour les gens qui sont à la retraite ne sont même pas indexées sur l'inflation.

Je pensais qu'il fallait en parler, qu'il fallait que le Conseil municipal, sans être partisan, apporte au moins son soutien aux attentes qui sont exprimées y compris par notre population aujourd'hui dans notre ville, et à une grande majorité de français dans leur diversité.

On a su que vous aviez ouvert un cahier de doléances, d'ailleurs le Président de la République fait appel aux maires dans son intervention. Je pensais qu'il fallait inviter chacun d'entre nous à aller mettre ses doléances en mairie, et ensuite comme le Président Macron a dit qu'il fallait un débat national sur un tas de questions essentielles comme par exemple la représentation, avoir des courants d'opinions mieux représentés, l'organisation de l'Etat, les services publics, l'immigration, etc., c'était le troisième considérant disant que ces questions devaient associer tous les acteurs de la vie à tous les niveaux mais de la vie locale, y compris pour ceux qui étaient et sont encore dans ces mouvements qui se déroulent aujourd'hui.

Voilà l'objet de la motion. J'en conviens, elle ne correspond pas aux critères du règlement intérieur tout à fait mais encore une fois j'ai expliqué pourquoi. Et je prends évidemment la question du délai, mais compte tenu que l'actualité va très vite et que tout est un sujet extrêmement important et sensible...

J'ajoute pour terminer que dans la proposition du Président de la République, la question de la vie lycéenne ou étudiante, ainsi que la question de la transition énergétique apparaissent assez discrètes voire occultées alors que dans nos villes, nous vivons des lycées occupés, des manifestations, parfois qui prennent des tournures violentes, ce qui est condamnable et pas du tout acceptable, et donc tout ça faisait l'objet de la motion et c'était aussi mon intention d'en parler. Maintenant je vous ai lu, je vous ai donné mes explications, chacun se fera un avis, on ne pourra pas la voter, je trouve cela dommage, et peut-être que j'essaierai de rendre publiques le plus possible de choses que j'ai évoquées ce soir Merci.

**M. Le Maire :** Merci. D'abord sur la question sur le CFA. Un élément sur le calendrier peut-être Lahcène Cherfa ?

**M. CHERFA :** Un élément sur le calendrier et puis sur le déroulement de cette opération : après une période de concertation, un programme avait été validé puis un marché lancé un peu avant l'été, ce dernier avait été déclaré infructueux du fait du nombre de réponses et du manque de lots couverts notamment sur le gros-œuvre. Le marché a été relancé, l'aventure suit son cours et on est sur une prévision de livraison début 2020.

**M. Le Maire :** Merci. Sur les différents points qui ont été évoqués par ailleurs, Mme Daeninck a parlé du fait de donner le nom de Bernard Decaux à une rue ou un équipement à Brétigny, ma position n'a pas changé par rapport à ce que j'avais déjà eu l'occasion de vous dire : j'y suis tout à fait favorable, cela me paraît simplement normal, il a été Maire de Brétigny pendant treize ans, comme nous l'avons déjà évoqué ensemble, sur la question de la Médiathèque, c'est l'Agglomération qui donne le nom et elle souhaitait que ce soit une femme, c'est un sujet qu'on peut entendre, et par ailleurs il n'y a pas eu de dénomination sauf pour le rond-point sur la RD 19 qui ne nous paraissait pas la meilleure possibilité.

Le fait de « dé-nommer » une rue n'est jamais complètement optimal pour les habitants, ça reste donc quelque chose que j'ai en tête, ma position n'a pas changé.

Sur la question du calendrier d'organisation des commissions, pour toutes les instances il y a des délais qui sont prévus pour pouvoir prévenir, les délais sont encore plus contraignants si on prévient encore plus à l'avance et ça rend les choses encore plus difficiles en termes d'organisation, c'est pour cela que le conseil municipal c'est cinq jours à l'avance, les commissions municipales c'est quatre jours, et je ne crois pas que ces délais aient changé depuis longtemps, en tout cas ça me paraît un délai raisonnable pour avoir un bon fonctionnement des différentes instances. J'entends la préoccupation mais ma réponse est celle-là sur le moment de prévenir pour la question des commissions.

Mme Garric, vous posez la question des élections professionnelles : il y avait 539 inscrits, 283 votants, ce qui correspond à 52 % de votants ; il y avait trois listes qui étaient candidates : la liste portée par la CFDT a eu 181 voix, 65,5 % des voix, elle a 5 sièges ; la liste portée par FO a eu 69 voix, 25 % des voix, elle a un siège ; et la liste portée par la CGT a eu 26 voix, 9,5 % des voix, soit zéro siège.

M. Camo, vous avez soulevé la question du projet de territoire de l'agglomération sur lequel nous avons eu des premiers échanges sur la base des documents transmis par l'Agglomération. Chacun a été sollicité pour faire des remarques, il y a eu par ailleurs une consultation de la part de l'Agglomération qui a été organisée par internet auprès des habitants. Ce projet de territoire a fait l'objet d'une discussion organisée par Cœur d'Essonne Agglomération, pas forcément contraignante, enfin sur les éléments qui sont définis, ne serait-ce que parce que sur beaucoup de choses, ce ne sont pas des choses qui sont seulement au niveau communautaire, mais il y a eu un processus de consultation à différents niveaux, aussi bien des élus municipaux, des élus communautaires, une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux, il y a eu cette consultation auprès des habitants dans cette démarche portée par l'Agglomération.

C'est l'Agglomération qui est en charge d'organiser ce genre de choses, ce n'est pas au niveau communal que ça se gère, et donc la réponse est que justement il y a eu un certain nombre de discussions organisées par l'agglomération, une consultation des habitants ; il y aura ensuite une présentation que l'Agglomération organisera auprès des habitants de Cœur d'Essonne qui le souhaitent, on est sur un sujet communautaire et non spécifiquement communal.

Sur la question de la rue du Parc, il y a un certain nombre de difficultés. La rue est de plus en plus sollicitée et cela pose des grosses difficultés pour les riverains, notamment quand il y a des poids lourds et des bus qui passent, c'est un des points difficiles. D'ailleurs dans le calendrier de travaux qui est prévu, il y a des choses qui ont commencé à avancer sur la rue du Parc, une couche de roulement va être refaite, notamment à partir de l'été prochain pour la deuxième phase, sachant que l'aménagement des trottoirs est un sujet qui est en débat. En tout cas dans la rue du Parc, il est prévu de gérer la situation car c'est très difficile.

Sur la question du courrier, nous partageons complètement le point que vous avez évoqué, nous regrettons que la distribution du courrier soit extrêmement incertaine sur notre commune, que dans de nombreux endroits il faille maintenant attendre plusieurs jours pour recevoir son courrier. Cela pose plein de difficultés sur un certain nombre de documents juridiques, des difficultés aussi sur la presse, à quoi ça sert de recevoir un certain nombre de choses avec plusieurs jours de retard ? Cela pose des questions sur la fiabilité de la Poste dans l'organisation de notre société.

C'est à ce titre que j'ai alerté la Poste pour pouvoir, suite à certaines interpellations d'un certain nombre de Brétignolais, pour faire part de notre inquiétude et de notre mécontentement sur la qualité du service public postal tel qu'il est géré aujourd'hui.

Enfin, en ce qui concerne la motion de soutien que vous avez évoquée par rapport aux « revendications populaires pour mieux vivre en France », je cite votre titre, notre conseil municipal a des règles, nous appliquons le règlement, mais c'était important que vous puissiez évoquer ce sujet dans la partie questions diverses.

Et je voudrais indiquer un certain nombre de choses sur cette question : d'abord rappeler que notre règlement du conseil dit : « Celle-ci doit porter sur un sujet qui concerne exclusivement Brétigny sur Orge », même si Brétigny est en France et est concernée par les questions d'actualité, si nombre de Brétignolais sont associés d'une manière ou d'une autre à ce mouvement, on est dans le cadre d'un sujet très général, et d'ailleurs j'observe que dans votre motion, vous défendez aussi une position politique en lien avec cette préoccupation-là et une préoccupation politique tout à fait nationale.

Je voudrais faire quelques remarques sur tout cela : d'abord, cette question du mouvement des Gilets Jaunes a montré un désarroi très important d'une partie de la population française et d'une partie des Brétignolais ; je crois que tous les élus locaux le savent bien parce qu'ils sont en permanence au contact de la population, on a pu peut-être sentir une certaine distance, un certain décalage par rapport aux pouvoirs publics nationaux.

La question n'est pas que sur la fiscalité écologique, même si c'était le point de départ. C'est aussi la question du pouvoir d'achat, mais pas seulement. Derrière c'était aussi la question de la mobilité, avec la capacité à se déplacer dans les territoires, mais au-delà c'est aussi le fait de se dire : peut-on faire partie intégrante de la société, avoir des projets, pouvoir être dans le pays ? On parle parfois de la France périphérique, je crois que la réalité géographique est beaucoup plus compliquée que cela mais en tout cas cette préoccupation-là de pouvoir faire partie prenante réellement de la société est aussi ce qui intervient à travers la question de la mobilité.

Et au-delà de ça, c'est aussi la question d'une crise démocratique, une crise de la représentation et de confiance à l'égard des institutions ; question qui doit tous nous interpellier dans le cadre du fonctionnement de notre République.

Alors par rapport à tout cela, il faut dire que manifester est un droit, que s'exprimer est un droit, que ça doit se faire dans le cadre de règles, que les blocages ne peuvent pas être cautionnés, pour ma part je ne les cautionne pas, et que s'en prendre aux forces de l'ordre est absolument inacceptable.

J'observe également qu'à Brétigny, nous avons eu un certain nombre de tensions autour du lycée Jean-Pierre Timbaud. C'était tendu mercredi, tendu jeudi, plus calme vendredi, il y a eu une manifestation organisée dans le calme lundi, et les choses se sont depuis apaisées, même si aujourd'hui il y a eu encore quelques petits débordements, notamment un lycéen a été interpellé par la police en train de mettre le feu à une poubelle, en flagrant délit, il y a des lois et des procédures.

Je crois qu'il faut insister sur plusieurs choses : j'ai eu l'occasion d'échanger la semaine dernière et en début de semaine avec des lycéens. Manifester est un droit, par contre on ne peut pas cautionner le blocage, et s'en prendre aux forces de l'ordre n'est pas acceptable.



Manifester est un droit dans le cadre de procédures, il faut déclarer les manifestations, c'est aussi la garantie pour limiter au maximum le risque de débordements parce qu'il faut rappeler que nombre de lycées voulaient manifester dans le calme, voulaient s'exprimer dans le calme mais qu'il y a eu un certain nombre de gens qui étaient, pour certains, pas de Brétigny, ça dépend des jours, il y en avait parfois de Brétigny, parfois non, qui avaient aussi pour objectif de provoquer, de dégrader, de créer du débordement parce que nous sommes dans une période où certains cherchent à s'en prendre aux forces de l'ordre et espaces publics.

Alors je suis heureux que des lycéens, avec le soutien de quelques adultes, aient aussi cherché à déclarer cette manifestation de lundi. Ils sont allés voir la police vendredi pour demander comment faire une manifestation dans les règles, certains ont donné un coup de main pour cela et je crois que c'est très bien qu'ils aient pu organiser cette manifestation dans le calme en ayant réfléchi à ce qu'ils voulaient faire passer comme message. Rien que de devoir écrire quelque chose sur une banderole, ça permet de se dire quel est le message qu'on veut exprimer, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre d'entre eux pour écouter ce qu'ils ont à dire. C'est un point très important car une remarque que certains faisaient était : mais si on ne casse rien, on ne sera pas écouté ! Je crois qu'il faut que nous soyons tous coresponsables : non, il n'est pas nécessaire de casser pour être entendus et je trouve bien que ça ait pu être le cas.

Alors vous avez rappelé, M. Camo, que la ville de Brétigny avait ouvert des cahiers de doléances. Nous ne sommes pas tout seuls, nous nous associons à une démarche qui a été initiée par l'Association des Maires d'Ile de France, qui partait du constat simple que ce n'était pas évident pour les gilets jaunes d'exprimer des revendications partagées ou unanimes. On a pu le voir, il y avait des avis différents. Un certain nombre de revendications s'exprimaient, et donc l'idée était de se dire que les mairies, les maisons communes de la République pouvaient être un relais pour que chacun puisse dire ce qu'il avait à dire sans filtre, parce que ce n'est pas notre rôle. Il ne s'agit pas de faire une synthèse, ni de filtrer, mais de remonter au niveau de l'Association des Maires d'Ile de France quelque chose, pouvoir porter auprès des pouvoirs publics des préoccupations.

Alors je suis heureux que le Président de la République ait indiqué que cette discussion était nécessaire. Je crois que c'est effectivement une exigence car une fois qu'on a dit tout cela, je sais que les avis sont variés, est-ce que les éléments que le Président de la République a indiqués en début de semaine répondent aux préoccupations ? Il y a des avis variés sur cette question, je crois que nous ne devons pas perdre de vue, au-delà de la réponse à apporter sur le pouvoir d'achat, ne pas perdre de vue les préoccupations des lycéens et la question de la transition écologique qui était le point de départ, avec la taxation pour les Gilets Jaunes. Il faut prendre en compte la préoccupation des gens sur leur pouvoir d'achat et nous devons aussi avoir une réflexion sur comment organiser au mieux cette transition écologique sans doute d'une manière moins douloureuse pour nous tous. Mais gardons à l'esprit que le réchauffement climatique est l'enjeu absolument majeur de notre génération parce que nous devons évidemment faire évoluer nos modes de comportement.

Dernière chose : notre responsabilité est collective, elle n'est ni de droite ni de gauche, c'est une question de faire vivre une écoute, un dialogue à tous les niveaux de notre République. C'est un point absolument essentiel, faire vivre cette démocratie, cette honnêteté dans le dialogue et dans le débat.

On voit aussi dans ce mouvement qui s'est beaucoup appuyé sur les réseaux sociaux à quel point il peut y avoir au-delà des revendications ou préoccupations légitimes beaucoup de « fake-news » selon les termes consacrés, nous avons tous une responsabilité d'écoute, dialogue, éviter les fake news dans le débat. L'honnêteté dans le débat, fait partie des choses sur lesquelles c'est notre responsabilité collective.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce débat et merci de l'avoir ouvert avec cette question diverse.

Merci à tous d'avoir participé à nos travaux ou assisté à nos échanges.

Fin de la séance à 22h42.

Le Maire

Nicolas MÉARY